

l'accueil familial

en revue

N° 3
juin 1997

dossier : la complexité de la fonction famille d'accueil

dossier juridique : le secret professionnel

mythes et contes

glossaire

actualité

l'accueil familial

en revue

sommaire

Dossier : la fonction famille d'accueil

D. Schurmans	<i>"familles, idéologies"</i>	5
M. Mazery	<i>"complexité de la fonction d'assistante maternelle"</i>	12
H. Jaoul	<i>"le gouffre revisité : la ligne de faille"</i>	19
J.C. Cébula	<i>"création, désir et homogénéisation"</i>	21
A. Souchay	<i>"complexité de l'accueil : une pratique et une chance"</i>	25
S. Nerrant	<i>"les fonctions de l'accueil familial"</i>	31

Agenda - Informations diverses

3

Éditorial

4

Glossaire

36

Dossier juridique

40

Mythes et contes

44

Études et recherches

47

Actualité

54

Articles de presse

56

Abonnement

57

Revue semestrielle
Édition IPI
50 rue Samson - 75013 Paris
Tél 01 45 89 17 17
Fax 01 45 89 00 41
prix du numéro : 70 F
N° 3 - juin 1997
N° ISSN 1270.4164
Imprimerie Parenthèses (Nantes)

directeur de la publication Jean-Claude Cébula

comité de rédaction

Joëlle Berrhuel - Benoît Cambois - Serge Escots
Dominique Fua - Marie-Paule Glachant - Daniel Gorans
Catherine Horel - Michel Lacour - Geneviève Mermet
Hana Rottman - Catherine Sellenet - Pierre Verdier
Sabine de la Villehuchet

agenda - informations

colloques - journées d'étude

- Villejuif, 12/06/97 : "accueil familial thérapeutique, du lieu au lien"

Rens : CHS Paul Guiraud - 54 av République - 94806 Villejuif - tél : 01 45 59 57 69 (Anne Castrien)

- Nantes, 20-21/06/97 : "histoires d'accueil..."

Rens : GREPFA France - 118 av Général Leclerc - 75014 Paris

- Bergerac, 25-26/09/97 : "la dimension institutionnelle du placement familial"

Rens : ANPF - 34 rue de Paradis - 75010 Paris - tél : 01 47 70 23 95

- 8-9/11/97 : "histoires de liens, partenariat, quelle cohérence?"

Rens : UFNAFAAM - BP 52 - 29470 Plougastel Daoulas - tél : 02 98 40 34 20

- Paris, 29-30/01/98 : "la formation en accueil familial"

Rens : IFREP - BP 358 - 75626 Paris cedex 13 - tél : 01 45 89 17 17

parutions d'actes de colloques

- "colloque du syndicat professionnel des assistantes et assistants maternels", Epernay, 15/03/97

Commande au syndicat - 16 rue des Quatre Roues - 86000 Poitiers

- rencontres de l'UFNAFAAM : "la socialisation de l'enfant", Grenoble, 4-5/05/96 et "la relation au corps des enfants et des jeunes", Bitche, 12-13/10/96

Commande à l'UFNAFAAM - BP 52 - 29470 Plougastel Daoulas

publications

Guide-Annuaire des placements familiaux

ANPF - éditions GLB, 1997

Commande : C. Delecourt - 22 rue de Rechevres - 77000 Vaux le Pénil

Réalisé par l'ANPF, cet annuaire recense, par département, sous forme de fiches signalétiques, les coordonnées de 180 services de placements familiaux pour mineurs et jeunes majeurs.

Faire valoir ses droits, c'est d'abord les connaître

UNAFA - dossier, 1997

Commande : UNAFA - Lessirguy - 29550 Saint Nic

Préparé par l'UNAFA, ce dossier tente un bilan des difficultés rencontrées par des familles d'accueil dans le cadre de la loi du 10/07/89.

Le placement familial - ses secrets et ses paradoxes

Pierre SANS - éditions L'Harmattan, 1997

"Cet ouvrage réalise une synthèse des idées entourant l'accueil et le placement familial. Comment fonctionne une famille d'accueil? Sur quelles pensées profanes et quels rites s'appuie ce mode d'accueil, cette rencontre, cette forme de "thérapie sauvage"?"

éditorial

Les fonctions des familles d'accueil sont nombreuses, complexes et les démêler reste une entreprise périlleuse. C'est que la famille d'accueil, dans le quotidien de ses activités ou de sa présence, répond autant de préoccupations hôtelières qu'affectives et même d'un accompagnement psychique.

L'entreprise de dévoilement des fonctions des familles d'accueil constitue un travail indispensable à la compréhension des processus observés en accueil familial. S'inspirant parfois de travaux précédents, d'expériences, de recherches, voire de fantaisies personnelles, les textes rassemblés dans ce numéro dressent un large éventail des fonctions des familles d'accueil.

"L'opérateur symbolique" de Daniel Schurmans fait écho à la "ligne de faille" repérée par Hervé Jaoul. Complexité donc, balisée par l'analyse de Monique Mazery ou celle d'Alain Souchay, tous deux "familles d'accueil" qui de l'intérieur élaborent leur expérience, pensée comme créatrice ou désirante par Jean-Claude Cébula.

Faute de temps, un bref exposé de Benoît Cambois ne peut nous introduire dans les mouvements de la matrice psychique transitionnelle.

Enfin, une recherche de Sylvie Nerrant nous sensibilise aux représentations sociales des familles d'accueil véhiculées par des professionnels du champ médico-social.

En fait, disséquer, élaborer les fonctions relatives aux familles d'accueil ne devrait pas faire oublier que d'autres fonctions tout aussi indispensables doivent être assurées. La complexité de la fonction des équipes en accueil familial fera donc l'objet d'un prochain numéro.

Dans ce numéro 3, on retrouve des rubriques qui deviennent habituelles, telles que le glossaire ou la rubrique "actualité", auxquelles s'ajoutent une rubrique "mythes et contes" racontée par Daniel Gorans, et une rubrique juridique portant sur le secret professionnel des assistantes maternelles proposée par Pierre Verdier.

Il se termine par une étude portant sur les besoins des professionnels qui travaillent en accueil familial d'enfants handicapés.

D'autres rubriques sont en cours d'élaboration, portant sur l'histoire de l'accueil familial...

Ce numéro 3 paraît avec quelque retard qui, nous l'espérons, sera excusé par les abonnés de la revue. C'est que celle-ci est élaborée avec peu de moyens, et dorénavant sans autre soutien financier que l'achat ou l'abonnement. Nous comptons donc sur la compréhension et l'aide de chacun ...

Tout comme nous attendons votre contribution pour proposer des articles, ou réagir aux sujets traités par exemple.

A ce propos, les thèmes des deux prochains numéros :

- n° 4, deuxième semestre 1997, les risques et les écueils de l'accueil
- n° 5, premier semestre 1998, la formation en accueil familial

dossier

la complexité de la fonction famille

FAMILLES, IDÉOLOGIES

Daniel SCHURMANS

psychiatre, psychothérapeute
(Institut Psychiatrique, Lierneux, Belgique)

Une analyse intuitive montre que la famille, et les discours qu'on tient sur elle, traversent notre siècle de part en part et sont mêlés à chacun de ses drames historiques. Sans doute n'est-ce pas un hasard. Mais réussissons-nous à rendre compte logiquement de cette constatation?

En voici en tout cas quelques exemples :

- en 1917, dans leur enthousiasme révolutionnaire, les bolcheviks ne voulaient rien moins qu'abolir la famille. Après quelques années de pouvoir, ils sont devenus particulièrement conservateurs en la matière, avec la famille comme un des piliers de la morale prolétarienne opposée au décadentisme bourgeois...

- le nazisme valorisait les vertus familiales germaniques, et la place très spécifique de la femme à la cuisine, les enfants sur les genoux, pour ensuite subvertir, se subordonner et véritablement suborner la famille, sacrifiée sur l'autel de la race : les enfants les plus "aryens" étant produits et élevés en-dehors d'elle

- les français n'ont certes pas oublié que le mot famille était l'un des trois mots fétiches de l'état pétainiste

- "haïssable" en 1968, moribonde dix ans plus tard, elle renaît de ses cendres aujourd'hui dans un contexte de conformisme "post-moderne". Les grands enfants recommencent à penser au mariage, quand ils ne préfèrent pas rester très longtemps chez papa et maman.

Remarquons que la persistance au cours du 20^{ème} siècle d'un débat permanent sur le thème de la famille contraste avec le respect qui l'avait entourée et la stabilité qu'elle avait revêtue au cours des siècles précédents. Après avoir été pierre angulaire, la famille serait-elle devenue la pierre d'achoppement de notre temps?

Remarquons que notre siècle est celui où le collectivisme et l'individualisme se sont portés à leurs extrêmes historiques. La famille ne parviendrait-elle plus à jouer son rôle traditionnel d'institution médiatrice entre le collectif et l'individuel?

Remarquons que notre siècle est celui où la tradition européenne s'est mise en contradiction brutale avec elle-même. Depuis le 15^{ème} siècle, la culture européenne se donnait un impératif de progrès et de dépassement continu d'elle-même. Tant que le progrès restait lent, la contradiction pouvait ne pas apparaître. Mais son accélération, bien que conforme à la tradition, finit aujourd'hui par saper les bases. La famille est-elle, dans cette contradiction, un point nodal?

Remarquons que cette fin de siècle voit en même temps l'affirmation éthique de l'individu et l'ébranlement de ses bases identitaires : les traditions les mieux établies sont ébranlées, des découvertes scientifiques en matière de reproduction, de greffes d'organe... rendent floues les frontières de l'être personnel, et en guise de point d'orgue à tout cela, le lien familial n'est plus ce qu'il était.

Toutes ces constatations sont-elles liées? Je suis tenté de le croire. Mais dire que la famille est un élément-clé de l'idéologie de notre temps, et que cette idéologie est en crise, n'aurait aucun sens si l'on n'essayait pas de donner de ces termes éminemment vagues, une définition opérationnelle qui nous permette de penser ensemble sans refaire l'histoire de la Tour de Babel.

Définissons donc ce qu'est une idéologie. C'est impossible, il y a trente, cent définitions différentes... Aussi nous suffira-t-il de donner une définition qui nous convienne.

Une idéologie est donc un système de pensée, sociologiquement construit et déterminé, qui sert de grille de lecture pour la compréhension de la réalité et prétend en rendre compte. Ce système de pensée est conceptualisé ou non, conscient ou non en tant que totalité organisée. Il peut être, il est généralement, partagé et transmis. Il fait partie de l'ensemble culturel. Il est nécessairement incapable de tenir ses promesses d'exhaustivité. Enfin, il assure la cohésion et masque les contradictions sociales.

Au tour maintenant de la famille : c'est d'abord un objet paradoxal. En tant que réalité concrète, en effet, nous savons tous très bien ce que c'est. En tant que concept, au contraire, personne n'est capable d'en donner une définition satisfaisante. En effet, cette définition varie en fonction des normes culturelles. Et même à l'intérieur d'une même culture, les limites de la famille ne peuvent être tracées clairement. Un adjectif est nécessaire : on parlera de famille étendue, de famille élargie, nucléaire, monoparentale....

La question "un couple homosexuel constitue-t-il une famille" dévoile les positions profondes de chacun, et surtout la nature idéologique du concept de famille.

La famille est ensuite un objet idéologique. La définition de la famille ne peut être qu'idéologique parce que la réalité de la génération humaine est tout à fait floue. Dualité d'origine (nous avons tous deux parents), incertitude concernant la paternité (qui repose sur la seule parole de la mère, même si nous n'avons aucune raison d'en douter), définition arbitraire des lignées.

En outre, la définition de la famille se révèle de la plus grande importance idéologique. C'est par elle que sont transmises les valeurs sociales. Ce sont ses valeurs propres qui sont au cœur de toute la construction sociale des valeurs.

De la famille, on peut tout de même dire quelques petites choses générales : elle est liée à la rencontre des sexes, à la succession des générations, à la reproduction humaine, au fonctionnement social. Sans pour autant s'identifier à aucune de ces dimensions ni même à leur ensemble, elle est la machine qui les relie et les fait fonctionner. Sous des formes diverses, elle existe dans toutes les sociétés et semble indispensable au fonctionnement social.

Cette institution sociale minimale sert de matrice à toutes les autres institutions. La forme que prend la famille dans une société donnée se retrouve, en effet, à tous les autres niveaux d'institutions. J'indiquerai plus loin comment cela se passe.

La famille est encore autre chose : c'est un objet symbolique : elle fait partie intégrante du système symbolique et culturel de chaque société. Elle y joue un rôle matriciel, c'est-à-dire que le pattern familial et les signifiants familiaux servent à construire d'autres patterns et d'autres signifiants.

Le langage, par exemple, est structuré dans la plupart des langues selon un mode triangulaire (les trois personnes du discours) qui évoque les relations cardinales au sein de la famille. Je étant l'enfant, Tu étant la mère, Il étant le père. D'autre part, les mots, père, mère, frère, soeur, ne comptent plus leurs usages métaphoriques.

Enfin, la famille est un objet, une représentation imaginaire. L'idée qu'on s'en fait n'a que peu de rapports avec sa réalité. Elle se pare, comme le coq de La Fontaine se parait des plumes d'un paon, de vertus idéales qui ne lui appartiennent pas, et qui sont le reflet hypostasié des valeurs sociales.

C'est la représentation imaginaire de la famille qui sert de modèle à l'Image du Corps propre, selon la théorie de Gisela Pankow : les troubles de cette Image chez les schizophrènes peuvent être mis en rapport avec une malformation de l'Image familiale. La malformation en question est généralement liée à une tentative idéologique de masquer une insuffisance symbolique.

J'ai raconté ailleurs l'histoire de ce patient qui ne pouvait pas se toucher les mains sans ressentir une décharge électrique, comme si les deux moitiés droite et gauche de son corps étaient chargées différemment. Il est clairement apparu dans la thérapie que ces deux moitiés correspondaient aux deux familles dont il était issu, et dont le style de vie ne s'accordait pas.

Remarque :

Le fait que la famille soit à la fois structure symbolique et représentation imaginaire explique les contradictions et les paradoxes signalés plus haut : les deux natures de la famille ne fonctionnent pas de la même façon. L'idéologie sociale veut la réduire à une image idéale, à laquelle sa fonction symbolique résiste. Quand on cherche à définir la famille, on tombe sur des définitions différentes selon qu'on est sensible à l'un ou à l'autre aspect.

Cette différence n'empêche pas le registre symbolique et le registre imaginaire d'être influencés l'un par l'autre. En particulier, une insuffisance symbolique tend à être masquée par une malformation de l'image. Cette malformation est invisible aussi longtemps que l'on reste dans le contexte imaginaire qui lui a donné naissance.

Par exemple, une famille qui ne permet pas à l'Oedipe de fonctionner se réfugie dans une représentation narcissique intouchable d'elle-même, se perçoit comme un modèle parfait, y compris dans la gestion des drames humains que son dysfonctionnement a fait naître.

Conséquences

1) Il est impossible de travailler avec des familles sans comprendre leur fonctionnement institutionnel particulier.

Il est impossible de comprendre ce fonctionnement sans distinguer trois niveaux, et sans comprendre les contradictions et les complémentarités qui existent entre ces trois niveaux :

- le niveau symbolique, où s'effectuent les opérations sur les signifiants collectifs et individuels
- le niveau imaginaire : de l'idéalisation, du narcissisme, et de l'autojustification mystificatrice
- le niveau des rapports de force, que je cite pour mémoire : la famille est aussi un groupe où s'affrontent des intérêts divers à partir de positions de force et de positions hiérarchiques diverses, où des alliances se font et se défont en fonction d'objectifs de pouvoir, de prestige, ou d'acquisitions de biens (qu'on pense à l'héritage).

Une famille ne peut pas se décrire sous un seul de ces aspects sans risque de contresens. Les interprétations idéologiques de la famille sont contradictoires, comme je l'ai signalé, parce qu'elles privilégient un niveau de lecture au détriment des autres. Par exemple, le marxisme a fait l'impasse sur le niveau symbolique. La famille est alors analysée comme un lieu de conflits masqués par une tyrannie idéologique. Et il est vrai qu'elle peut être cela, mais pas uniquement. Bien que je ne veuille pas mettre le nazisme sur le même plan, je crois intéressant de rappeler que ce dernier accepte le niveau imaginaire comme étant réel, renforce son aspect mystificateur, et finit par mystifier l'institution familiale elle-même en prétendant la remplacer par des institutions d'état qui garantiraient mieux qu'elle sa fonction biologique.

Nous-mêmes pouvons donner des familles avec lesquelles nous travaillons des lectures incomplètes, et par là même dangereuses :

- tomber par exemple dans le panneau de l'idéologie familiale, prendre pour argent comptant le discours que la famille profère sur elle-même, sur ses valeurs, ses idéaux
- analyser au contraire le fonctionnement familial comme on analyserait une entreprise, négliger l'intérêt de son fonctionnement symbolique
- négliger les défauts de la fonction symbolique en analysant exclusivement les autres aspects

Connaître une famille selon ces trois aspects, c'est rendre compte de l'interaction du fonctionnement de l'un avec celui des autres. C'est se donner une chance de comprendre les effets qu'ils exercent sur des individus qui sont eux-mêmes fascinés par l'imaginaire, imprégnés de symbolique et pris dans des jeux de forces.

2) La famille est un opérateur symbolique

C'est-à-dire un instrument capable de modifier le sens des signifiants. Un exemple de la théorie psychanalytique de l'Oedipe : la fusion mère-enfant est brisée lorsque le Père se constitue en Tiers, ceci dans la mesure où la Mère le rend tel en le désignant comme l'objet de son désir. L'enfant y gagne une solide frustration, mais aussi l'accès à l'ordre symbolique, au langage, à la non-psychose, à l'identification de Soi.

Cette théorie montre à l'oeuvre une opération symbolique puisque l'ordre signifiant en est modifié. Dans ce cas-ci, il est en réalité instauré, pour l'enfant tout au moins. Cette opération est l'oeuvre de la structure familiale en tant que telle. Ce n'est ni le père, ni la mère, ni l'enfant qui en sont l'auteur mais la position réciproque qu'ils occupent les uns par rapport aux autres.

L'exemple est particulier en ce qu'il instaure l'ordre symbolique. Il s'agit aussi d'une théorie générale. Dans la pratique, on peut admettre que l'apparition de l'ordre symbolique se fait d'une façon quelque peu différente d'un cas à l'autre, et que les signifiants constitués gardent quelque chose des conditions particulières qui ont présidé à leur naissance.

D'autres opérations symboliques mettant en jeu la famille existent. Toutefois, elles ont une moins grande portée, se bornant à modifier le sens des signifiants au lieu d'en créer. Dans certains cas, on pourra assister aussi à la destruction de signifiants, mais c'est une autre histoire.

Un exemple, de portée limitée, issu des travaux de Jeanne Favret-Saada : une famille rurale est accablée d'une malchance persistante qui, dans sa conception, s'explique par le sort jeté par un voisin jaloux. Ils s'adressent à une spécialiste, Mme Flora, qui leur tire les cartes.

Elle utilise toujours la même métaphore en présence des deux époux : les cartes rouges les représentent eux, les innocentes victimes ; les noires représentent les sorciers et ceux qui leur veulent du mal. Elle sait parfaitement que la malchance s'explique "aussi" par la mollesse du mari, chef de famille d'un milieu patriarcal mais dont l'épouse est plus énergique et souffre de devoir s'effacer : c'est, en effet, cette sorte de gens qui constitue la grande majorité de ses clients.

Un jour, l'épouse vient seule. Mme Flora change de système, désigne sa cliente par la Dame de Pique, et se justifie en disant : "Vous serez veuve, dans beaucoup d'années". Cette annonce entraîne un grand sourire, non que la femme ait envie de perdre son époux, la perspective est à long terme. Mais, être libre de prendre ses propres décisions... Le sorcier étant désigné par une carte rouge, le Roi de Carreau, Mme Flora peut jouer de la symbolique des couleurs pour légitimer la violence latente de sa cliente, évidemment orientée vers la défense des justes intérêts des victimes du Sorcier. Par des prescriptions précises, elle oriente la lutte de façon plus agressive, et l'épouse prend ces initiatives en charge. Bientôt, celle-ci a acquis assez de maîtrise pour prendre en main les affaires de la ferme. Le sort est définitivement conjuré.

Ce que les cartes peuvent obtenir (modification de la définition de soi, de la représentation que l'on a des autres, de la connotation et de la dénotation des différents signifiants attachés aux personnes et à leurs relations), a fortiori on peut s'attendre à ce qu'une structure familiale l'obtienne parfois. Remarquons que les cartes utilisées par Mme Flora sont des figures parentales. Les conditions pour que l'opération symbolique se produise doivent toutefois être réunies.

Par analogie avec le jeu de cartes tel que le pratique Mme Flora, on peut s'attendre à ce que ces conditions soient les suivantes :

- entre les signifiants à modifier et ceux que l'opération symbolique utilise, il doit y avoir une forte analogie de structure (triangulation) renforcée par une ressemblance d'image
- cette analogie doit être renforcée aussi, le plus possible, par l'opérateur proprement dit (soit la personne ou la situation qui agit)
- le sujet de l'opération ayant ainsi assimilé les signifiants les uns aux autres, l'opération doit se poursuivre en offrant une issue totalement différente de ce qu'il connaît
- cette issue doit se présenter de façon aussi surprenante que possible et en tout cas, de façon absolument imprévisible.

Une telle séquence ne correspond-elle pas à ce que les familles d'accueil font vivre, bien souvent, aux accueillis?

3) La fonction imaginaire est normale

J'ai toutefois déjà laissé entendre qu'une mauvaise fonction symbolique entraînait en compensation le renforcement narcissique imaginaire. La fonction imaginaire est décrite chez l'individu comme un mode d'aperception des choses qui s'effectue sans référence au langage ni à la dialectique des signifiants. Cela pourrait être l'unique mode représentatif des animaux (?).

Il s'agit d'une connaissance immédiate, qui a toutes les apparences de l'évidence et ne peut se soumettre ni à discussion ni à argumentation. En cela, elle est paranoïaque, qu'elle soit par ailleurs vraie ou fausse. Quelques exemples : la première impression que l'on se fait de quelqu'un, la certitude du délirant, du paranoïaque, l'intime conviction, l'Image de soi, les jeux de la séduction...

Existe-t-il une fonction imaginaire collective, ici dans un groupe familial? Il semble bien que oui. Les phénomènes de groupe et de masse étudiés par la dynamique de groupe, par Gustave Lebon, par Elias Canetti en portent témoignage. Hitler a basé sa force sur l'existence de tels phénomènes, irrationnels en ce sens que non soumis à la rationalité dialectique, et qu'il savait susciter à son profit. Il les mettait alors en résonance avec son idéologie, toute entière basée sur la séduction qu'exercent les modèles culturels et sur le refus agressif de la pensée critique.

Dans une famille, les mêmes phénomènes se produisent, à plus petite échelle. Ses membres ont besoin, pour se sentir appartenir à un même groupe, d'une identité illusoire, construite sur un mythe ("le sang des Björndal", "le sang des Eygletières"...). Ils ont besoin de négliger la réalité du fait qu'aucun d'eux n'est davantage Björndal ou Eygletières qu'il n'est identifié avec l'une quelconque des innombrables lignées dont ils descendent sans se reconnaître avec elles un lien de parenté. Pure image donc, mais au nom de laquelle nous attaquerons souvent agressivement la pensée critique qui la conteste.

L'étranger qu'on voit pour la première fois est d'abord une image face à d'autres images. On n'en connaît rien, on croit le connaître parce que l'impression qu'il fait est vive, sans nuances. Plus tard, on mettra des mots sur cette impression, si toutefois l'on n'est pas paranoïaque. En parlant avec l'autre, on nuancera la première impression jusqu'à ce qu'elle se dissolve ou se transforme. On passera, alors, de la connaissance paranoïaque à la connaissance dialectique.

L'accueil familial

Tous ces phénomènes se rencontrent dans l'accueil familial. La connaissance de ces phénomènes nous permet de le décrire et de le comprendre.

L'accueilli est d'abord perçu sur le mode imaginaire, celui que j'ai appelé paranoïaque. On s'en fait une image sans nuances, en vertu de la première impression. Lui-même, d'ailleurs, fait de même à l'égard des membres de la famille d'accueil.

Celui qui fonctionne sur un mode paranoïaque en reste là. Les autres évoluent, mais cette phase paranoïaque est aisément reconnaissable par l'observateur attentif. Par la suite, même si la relation change, on voit réapparaître des moments "paranoïaques" lors des crises relationnelles.

Ensuite, l'accueilli trouve sa position et sa définition dans une structure symbolique. Par métaphore, on pourrait dire qu'il devient un mot de l'idiome familial, de même que chaque membre de la famille d'accueil devient un mot de son idiome à lui. Le sens de ces mots ainsi que leur usage sont déterminés les uns par rapport aux autres et par rapport aux autres mots de l'idiome, c'est-à-dire notamment par rapport aux personnes définies lors des rencontres précédentes.

L'opération symbolique, qui peut avoir une grande importance dans le destin ultérieur de l'accueilli, consistera en un changement du sens qu'il attribue aux mots, aux signifiants relationnels, sous l'influence d'un contexte sémantique nouveau auquel il ne s'attendait vraiment pas.

Une particularité supplémentaire de l'accueil familial est le caractère ambigu et relativement inadéquat des idiomes courants, aussi bien celui de l'accueilli que celui des accueillants, pour décrire et conceptualiser la situation qu'ils vivent. L'accueilli est "comme" un enfant de la famille sans en être un, etc...

Cette particularité est à la fois favorable au changement sémantique dont j'ai parlé, et défavorable à la clarté des échanges. Elle peut être responsable d'une difficulté à définir la relation, au sein de l'accueil. Elle peut être responsable d'une difficulté à communiquer sur la façon dont on communique.

Elle est donc à priori à la fois un facteur thérapeutique et un facteur pathogène. Ce fait rend d'autant plus grande notre responsabilité, d'autant plus grande notre obligation d'observer et de comprendre.

COMPLEXITÉ DE LA FONCTION D'ASSISTANTE MATERNELLE

Monique MAZERY

assistante maternelle (Le Relais Familial, Nantes)
formatrice

Introduction

Au quotidien de l'accueil familial, nous occupons tous des places différentes : assistantes maternelles, pères d'accueil, travailleurs sociaux, secrétaires... Nous jouons la partition qui nous revient sans avoir toujours l'occasion de la confronter à celle de l'autre, et le résultat en devient plus ou moins harmonieux. Mais, qui s'intéresse aux fausses notes : à celles de chacun et à celles de l'ensemble? Qui peut nous aider à les relever? Est-ce seulement pour les sanctionner?... Les enfants n'en font-ils pas les frais à leurs dépens : ceux que nous accueillons, mais aussi nos propres enfants et tout notre entourage familial.

Il ne s'agit pas ici d'examiner toutes les partitions, mais celle jouée par l'assistante maternelle et sa famille. Je vais aborder cette question avec un souci d'objectivité certes, mais avec mon regard d'assistante maternelle. J'essaie d'englober l'ensemble du dispositif du placement familial mais, je parle toujours de ma place, et j'emploie spontanément le "nous" qui signifie assistantes maternelles ou familles d'accueil. Mes lunettes sont ajustées à partir de ce regard, j'essaie de le relativiser mais je ne peux ni l'évincer, ni le nier.

I. Le contexte du placement familial

1. Placement ou accueil : est-il indifférent d'employer l'un ou l'autre?

Sur le terme placement, le Petit Robert nous dit : "action de placer des objets dans un placard, des convives autour d'une table...". Il s'agit donc d'attribuer une place, fut-elle provisoire. Ce qui nous permet de mettre en évidence deux idées-forces : une notion de lieu, et une notion d'autorité (la personne qui place).

En rapportant ces éléments au placement familial, le lieu provisoire passe par le service employeur, mais il est concrètement représenté, pour l'enfant, par notre espace familial. Et, l'acte d'autorité est posé, en ce qui concerne l'assistance éducative, par un juge des enfants dont le service employeur se fait le relais. Dans le cas de l'accueil provisoire, ce sont les parents eux-mêmes qui posent cet acte.

Quant au terme accueil, il évoque la réception, c'est-à-dire un moment, habité par une présence, qui met du temps à disposition. Donc, là où la notion de placement renvoie à un lieu, celle d'accueil évoque un temps plus ou moins limité. Et, à la notion d'autorité contenue dans le placement s'oppose celle de disponibilité intrinsèque à l'accueil.

Le terme accueil se rapporte davantage à notre fonction d'assistante maternelle (en anglais, assistante maternelle se dit foster mother, littéralement mère d'accueil). Je réserverai donc l'expression placement familial pour les actes autoritaires qui ne relèvent en rien de la fonction d'assistante maternelle, et j'adopterai celui d'accueil familial pour évoquer cette fonction.

Cette distinction n'est pas seulement une question de vocabulaire, elle nous aide à mieux nous positionner dans le dispositif et à saisir notre rôle (présence, disponibilité, durée indéterminée...). La comparaison pourrait être poussée plus loin : à la forme statique de la place s'oppose le dynamisme de l'accueil. En résumé, le terme d'accueil désigne à la fois l'endroit où nous nous situons, et toute la dynamique que l'on peut en attendre.

2. Suppléance ou substitution?

Le suppléant remplace en l'absence du titulaire, mais il ne prend pas sa place, ou alors il devient titulaire. On reconnaît là, au passage, la fonction de l'assistante maternelle ou de la famille d'accueil qui remplace temporairement la famille de l'enfant, sans prendre sa place, sans se substituer à cette famille.

A l'inverse, la substitution est un acte qui tend à évincer l'autre, à prendre définitivement sa place en toutes circonstances. Cependant, une expression est couramment employée : "ce placement est de type substitutif", sous-entendu les parents sont pratiquement absents et la famille d'accueil devient la référence essentielle pour l'enfant. Pourtant, la seule véritable substitution possible est l'adoption. On sort alors du champ de l'accueil familial.

Il semble en fait que l'accueil familial se situe dans un continuum entre suppléance et substitution. Au départ, dans une certaine suppléance, nous commençons par remplir la fonction de remplacement de la mère de l'enfant ou de ses parents, au quotidien. Puis, petit à petit, selon les circonstances, l'investissement affectif va grandissant, les tâches auprès de l'enfant vont en s'amplifiant. Mais, dans ce continuum, il y a une rupture (limite à ne pas franchir) car, si la famille d'origine est évincée, on sort du champ du placement familial. Ceci introduit le rôle du service en tant que garant de la dimension de suppléance, venant, par son intervention, interdire l'identification totale ou substitution, place de tiers essentielle.

3. Principales difficultés rencontrées par l'enfant déplacé

L'enfant étant au centre des préoccupations même si nous traitons la question par le biais de la fonction d'assistante maternelle, il est utile de situer la problématique de l'enfant déplacé.

Qui dit déplacement dit arrachement, même si aujourd'hui on y met les formes. La situation vécue par l'enfant était certes perturbée mais elle constituait son réseau d'attachement. Même si ce déplacement ne brise pas les liens, il les distend. Les repères sur lesquels, tant bien que mal, il s'appuyait, s'effondrent... Comment, dans ces conditions, peut-il se construire, grandir?

La séparation déstabilise l'enfant et hypothèque sa confiance en l'adulte. Certes, elle provient essentiellement d'un environnement familial pathogène que l'enfant ressentait, sans doute plus ou moins, mais pour autant, il lui est difficile, si ce n'est impossible, d'en comprendre les raisons. Par conséquent, la blessure est grande. Il ne perçoit qu'une chose : il est puni ! Mais, pourquoi? Qu'a-t-il donc fait de mal? Il lui est impossible d'identifier ce mal, donc c'est tout son être qui est mauvais, et s'il est mauvais, personne ne peut l'aimer. Inconsciemment il va rechercher le rejet ! Tous ces éléments se vivent à notre insu à l'intérieur de la famille d'accueil.

Comme le dit Myriam David, "cette nouvelle famille est nécessairement bonne puisque choisie pour remplacer l'autre qui ne peut être que mauvaise". L'enfant place alors cette nouvelle famille sur un piédestal, et ses repères identitaires en sont complètement perturbés.

Dans ces conditions, comment aimer l'une sans rejeter l'autre? Ainsi, l'enfant se trouve partagé et pris inconsciemment dans un dilemme de lutte pour et contre son appartenance, tantôt à l'une tantôt à l'autre de ces deux familles. Peut-il appartenir aux deux? En se rapprochant de l'une, ne trahit-il pas l'autre?

Il se retrouve là au coeur d'un "conflit de loyauté". Comment être loyal avec les deux familles à la fois? Comment épouser les valeurs de l'une sans trahir celles de l'autre? On repère là certains conflits qui émergent particulièrement à l'adolescence et nécessitent parfois un placement en foyer pour permettre au jeune de se soustraire à ce tiraillement impossible.

Pendant ce temps-là, pour nous, assistantes maternelles ou familles d'accueil, qu'en est-il?...

4. Principales difficultés rencontrées par la famille d'accueil

Nous avons posé candidature pour accueillir cet enfant. La famille est prête. Il sera heureux chez nous, vous allez voir ! Nos illusions de départ sont sans doute nécessaires mais, très vite il nous faut composer avec la réalité. Passé le plaisir de la nouveauté, cet "intrus" ressemble parfois au "vilain petit canard" avec qui il faut vivre 24 heures sur 24. Il mobilise l'attention des adultes et surtout la nôtre, mère d'accueil, poussant parfois hors du nid nos propres enfants. On voit là poindre la jalousie et parfois la déstabilisation de nos enfants.

Or, notre recrutement nous a laissé entendre que nous étions des parents compétents et voilà que tout se déstabilise. Malgré nos efforts, l'enfant accueilli rejoue les perturbations qu'il a connues dans sa famille, et nos propres enfants perdent leurs repères. A ce stade, la collaboration avec les travailleurs sociaux est indispensable, de même que toutes les rencontres de formation, ou groupes de paroles.

Puisque cet enfant vit avec nous continuellement, nous aurions tendance à prendre les décisions le concernant, à glisser vers la complète substitution. Mais il ne dépend pas de nous, son nom en est le témoin (des collègues portent ce nom sur leur boîte aux lettres). Cet enfant est chez nous pour vivre une relation "normale" de famille mais ses racines sont ailleurs. Les relations avec sa famille et les interventions de l'équipe nous rappellent cette appartenance. Nous n'acceptons pas toujours les perturbations du comportement consécutives à ces contacts, et cherchons parfois à en limiter la fréquence, invoquant en toute bonne foi le "bien-être" de l'enfant.

Si nous entretenons un leurre quant à l'appartenance de l'enfant, les conséquences peuvent être graves. Soit la violence du conflit créé par cette ambiguïté peut faire exploser le placement avec un profond sentiment d'échec et une grande culpabilité pour nous et pour l'enfant, soit la décision de l'achèvement de la mesure peut tomber comme un "couperet" (rapt) et la rupture qui s'en suit provoquer une intense sensation de perte, voire de trahison. Il nous faut une grande vigilance qui ne doit pas pour autant faire obstacle à un certain attachement. Sans affection, comment l'enfant peut-il se reconnaître comme être aimable, digne de grandir?

Dans un tel climat d'affection, il n'est pas toujours facile de justifier que nous sommes payées pour cette tâche. L'amour et l'argent sont deux notions souvent perçues comme antagoniques. "Être payée pour aimer" fait naître un sentiment de culpabilité qui, chez nous, est amplifié par la proximité quotidienne entre la fonction éducative et notre fonction familiale.

Pourtant, il me semble que l'argent contribue à clarifier notre position en rappelant l'aspect provisoire de notre fonction et en nous situant dans la suppléance. Le sociologue V. De Gaulejac a écrit : "Les assistantes maternelles sont payées effectivement à défaut de pouvoir être payées de retour affectivement".

L'accueil familial aurait donc pour fonction de panser les plaies qui ont engendré le placement. Mais le déplacement ouvre une plaie supplémentaire, celle de la séparation. Alors, la famille d'accueil a également pour mission de panser cette nouvelle plaie, par l'affection et l'attention prodiguées à l'enfant. Nous devons cependant être vigilantes à ne pas nous empresser de la refermer car ce serait là une éviction de sa famille. On voit poindre le problème de la trahison qu'elle engendrerait et le rôle fondamental du service.

Cette difficulté pourrait se résumer en une phrase : la famille d'accueil a pour mission de panser la plaie de la séparation en y laissant la place de la réconciliation.

Ainsi, l'activité d'assistante maternelle, avec la collaboration plus ou moins active de tous les membres de la famille, répond à une mission précise.

Dans ces conditions, notre activité s'apparente-t-elle à une profession ou à une tâche de mère au foyer qui mobilise l'ensemble de la famille d'accueil? S'inscrit-elle dans une continuité familiale ou dans une démarche professionnelle?

Je vais essayer de mettre en évidence combien ces deux composantes sont l'essence même, voire la sève, de notre fonction.

II. Assistante maternelle : une fonction professionnelle

Au fil de ma recherche, j'ai dégagé six éléments-clés susceptibles de contribuer à la définition d'une profession. Je vais donc essayer d'analyser l'activité d'assistante maternelle au regard de ces six paramètres.

1. Rémunération

Bien que définie par les textes (minimum 1/2 SMIC par enfant), la rémunération ne constitue souvent qu'un salaire d'appoint. En effet, plus de la moitié des collègues ne se voient confier qu'un seul enfant. De plus, il est souvent exigé que le couple possède d'autres ressources que celles de l'accueil afin d'être moins vulnérable au départ des enfants. Donc, le revenu qui en découle est modeste, preuve en est que les frais engagés pour l'accueil donnent droit à une déduction fiscale importante.

Ceci nous renvoie à la question de la proximité entre l'amour et l'argent évoquée dans les paradoxes de la fonction d'assistante maternelle. C'est parfois difficile au quotidien, parce que probablement se mesure là une différence notoire avec nos propres enfants.

2. Idéal de Service

"La primauté donnée à la recherche du profit n'est pas légitime pour le professionnel".

Une candidature motivée par le seul intérêt financier ne serait probablement pas retenue, et la profession est très souvent vécue par les assistantes maternelles comme une mission : "si je prends un enfant maintenant, je veux l'emmener jusqu'au bout".

3. Identification et appartenance

L'exercice de l'activité répond à l'appellation précise d'assistante maternelle, mais elle n'est pas différenciée de l'accueil à la journée. Comment nous présentons-nous : assistante maternelle, famille d'accueil, assistante maternelle en accueil familial? L'appellation existe, mais elle n'est pas suffisamment pertinente car elle ne permet pas une réelle reconnaissance professionnelle.

Quant à l'appartenance à une entreprise, elle est plus ou moins évidente. Selon que nous recherchons une situation professionnelle ou une activité au foyer, notre attitude est très différente. Mais, qui dit membre d'une entreprise dit employeur à qui il faut rendre des comptes, qu'ils soient d'ordre financier ou liés à notre vie quotidienne avec l'enfant. Autant d'aspects qui ne sont pas toujours évidents, probablement du fait de la proximité de notre fonction avec la fonction familiale, d'autant que notre activité est exercée au sein même de notre foyer.

Pour certaines, la recherche de relations professionnelles peut passer par le biais d'associations. C'est aussi le rôle des formations. Un besoin commence alors à s'exprimer : rencontrer régulièrement d'autres assistantes maternelles pour confronter nos pratiques et vaincre l'isolement dans lequel nous cantonne l'exercice de cette profession.

Concernant les perspectives de carrière, le problème est posé par la proximité entre la fonction parentale qui est une étape de la vie, et celle d'assistante maternelle qui veut se prolonger jusqu'à la retraite. Cela nécessite une grande capacité d'adaptation pour vivre de nouvelles situations dans des rapports différents. Certaines créent des rapports de grands-parents avec les jeunes accueillis. D'autres, par le biais de la formation, trouveront des moyens de reclassement professionnel. Espérons que l'obligation de formation contribuera à apporter des solutions.

4. Nature de la tâche

Cette tâche est décrite comme une tâche de mère de famille (effet de miroir, apprentissage de la vie, attention au quotidien, confiance, dialogue...), mais nécessitant des compétences particulières : observer, comprendre, travailler en équipe, se remettre en cause, s'effacer...

Ce point demanderait un long développement.

5. Autonomie et Complémentarité

Le partenariat est ébauché dans les textes : "L'assistante maternelle doit être consultée lorsqu'il y a des décisions importantes à prendre pour l'enfant". En réalité, une illusion d'autonomie est entretenue par l'exercice de l'activité au sein de la famille, une autonomie nécessaire, (on ne va pas interroger le travailleur social pour chaque petit fait).

Mais la complémentarité avec les différents membres de l'équipe est essentielle : relations avec la famille de l'enfant, prises de décisions... Une communication permanente est indispensable. Une articulation qui nécessite une analyse approfondie pour définir les rôles et tâches de chacun des partenaires.

6. Formation

"Une véritable formation professionnelle s'ancre sur la pratique." A ce sujet, le législateur n'est pas en porte à faux, mais dans la réalité, les situations sont très disparates. Le souci d'une formation de qualité progresse cependant, mais les moyens sont très insuffisants.

Comment peut-on appréhender en 120 heures une fonction aussi complexe? Il nous faut réfléchir à de réelles sources d'informations et de formations complémentaires. Par exemple, existe-t-il beaucoup d'ouvrages de base accessibles à une majorité d'assistantes maternelles?

En conclusion, notre activité s'inscrit bien dans une démarche professionnelle mais certaines questions demandent réflexion :

- la proximité entre l'amour et l'argent avec tout ce qu'elle engendre comme difficultés,
- le rôle spécifique de l'assistante maternelle au sein de l'équipe des professionnels,
- un travail sur la communication,
- la formation qui n'en est qu'à ses balbutiements.

L'objectif étant, pour nous, de rompre l'isolement et de trouver notre place car, comment l'enfant peut-il trouver la sienne si nous ne trouvons pas la nôtre?

III. Assistante maternelle : une fonction familiale

Pour le législateur, "la famille d'accueil est constituée de l'ensemble des personnes qui vivent au domicile de l'assistante maternelle".

La question qui nous intéresse se situe plus particulièrement dans les fonctions essentielles d'une famille. Je les ai réparties selon trois axes.

1. La Sécurité Affective

L'engagement affectif de la famille d'accueil est l'aboutissement d'une longue période de préparation et d'attente. Au fil du temps, chacun fait sa place à l'intérieur de la famille, une relation privilégiée s'installe, des liens affectifs se nouent.

La sécurité affective suppose la solidarité entre les membres de la famille ; elle s'étend souvent largement, l'entourage aussi prenant en compte cet enfant accueilli en marquant un anniversaire par exemple. Cette solidarité se prolonge également au-delà du contrat.

2. L'aspect éducatif.

Il s'agit de l'accompagnement dans l'apprentissage au quotidien de tous les actes de la vie. Il semble que cette facette soit assez évidente lorsque nous évoquons notre fonction, surtout lorsque nous nous situons clairement dans l'univers de la suppléance tel que je l'ai évoqué.

Cependant, cet aspect nécessite une prise de conscience de nos valeurs de référence pour pouvoir les relativiser, les proposer sans les imposer, et ainsi éviter au jeune de se trouver dans une position de trahison par rapport à sa propre famille. Car, l'enfant se retrouve au confluent de plusieurs systèmes de valeurs : le nôtre, celui du milieu d'origine, ceux du travailleur social...

3. L'aspect Oedipien ou sexué

Il s'agit de la différenciation sexuelle, de la reconnaissance de l'autre dans toute sa personne. Dans le climat de confiance que nous essayons d'établir dans la famille d'accueil, l'enfant comprend qu'il est respectable dans son corps, dans sa différence... Cet aspect est essentiel au regard des maltraitances de tous ordres que beaucoup ont subies avant le placement.

Je ne peux pas m'abstenir de relever ici l'importance du père d'accueil. Elle se traduit à l'égard de la fillette par une attitude de respect et le renvoi d'une image d'être aimable. Le garçon, lui, trouve là l'adulte qui détient une nécessaire autorité et auquel il peut se mesurer et s'identifier. Le père d'accueil joue ainsi le rôle de tiers nécessaire à la relation mère-enfant. Enfin, c'est l'image d'un couple parental qui se respecte.

L'activité d'assistante maternelle s'ancre véritablement sur la famille, elle met tout le monde en mouvement, c'est une aventure où le registre émotionnel est fortement sollicité. Il semble essentiel que ces résonances puissent être parlées pour être dédramatisées.

Je n'ai pas fait le tour de tous les aspects familiaux de l'accueil, je n'en ai cité que quelques-uns, non pas comme modèles, mais comme pistes pour amorcer une réflexion qui peut s'orienter vers différents axes : l'intimité de la famille d'accueil, la façon dont on se fait nommer par les enfants ou dont on en parle à l'extérieur, ou encore le ou les départs de l'enfant avec toutes les résonances qui sont en jeu du fait de la place vide qu'il laisse et tous les ressentiments qui en découlent..

Conclusion

La distinction entre accueil et placement permet de positionner la fonction d'assistante maternelle. La différence entre suppléance et substitution en précise les limites, en introduisant la place du tiers occupée par le travailleur social représentant le service.

Après avoir mis en évidence comment notre fonction s'ancre simultanément sur la profession et sur la famille, je voudrais proposer trois pistes de réflexion :

- Beaucoup des interrogations et problèmes que nous rencontrons au quotidien s'expliquent par la difficulté à nous situer simultanément dans le familial et dans le professionnel. J'ai remarqué que lorsqu'un malaise apparaît, il s'explique fréquemment par une difficulté à appréhender simultanément les deux ancrages de notre fonction. Les tensions ou incompréhensions entre les différents partenaires s'originent souvent dans la non prise en compte de cette double appartenance, chacun des protagonistes n'envisageant qu'un des aspects et s'y cantonnant.

- Je l'ai évoqué à plusieurs reprises, la communication est au centre de notre fonction. Ce sujet mériterait sûrement de s'y attarder, et pourrait faire partie des thèmes de formation.

- "Le repérage de nos affects", c'est-à-dire des endroits où notre implication affective ne nous permet pas d'être le meilleur conseiller pour l'enfant, est selon moi essentiel. Lorsque nous arrivons à les repérer, il est plus facile de déléguer les prises de décisions, et surtout de les accepter avec sérénité. La relation avec l'enfant n'en devient que plus saine et libérée. Ce qui me permet de dire que, contrairement à certaines idées reçues, une formation réussie n'empêche pas de travailler avec le cœur, elle le libère..

LE GOUFFRE REVISITÉ : LA LIGNE DE FAILLE

Hervé JAOLU

psychiatre, psychanalyste (PFS ADSEA, Pontoise)

Une famille d'accueil engage chacun des siens à rejouer, avec l'enfant qui lui est confié, et sous le contrôle d'une institution, le traumatisme qui a sidéré les processus d'individuation depuis trois générations. Elle se prête au jeu, dans la réalité, et mise toutes les places et fonctions qu'elle contient : parents, amants, enfants et enfances de chacun.

C'est de cet exercice périlleux que va pouvoir émerger une pensée, un fantasme, par la mise en œuvre de transferts multiples, et que donc va pouvoir se dire quelque chose du traumatisme. C'est ce risque que prend la famille d'accueil d'être amenée au bord d'un gouffre, ou du gouffre de chacun sans s'y précipiter, juste pour le revisiter.

C'est aussi le gouffre de la mère dans lequel elle continue sa chute depuis que lui a été barrée la passerelle l'accompagnant d'une rive à l'autre de son évolution psychique. Ces deux rives sont pour chacun celles qui délimitent nettement, comme une ligne de faille :

- D'un côté, ce qui reste attaché à l'enfance. C'est à dire l'attachement à ce que l'on croit resté dû, maintenant ainsi une immaturité psychique et physique la plus longue possible, conservant ainsi un espoir de fusion au corps maternel ou bien une position de mutuelle assistance narcissique, indistinction protectrice et masochique ante dépressive ou anti dépressive, d'un commun accord implicite ; position rendue nécessaire pour éviter de se perdre et pour ne pas risquer d'envisager sa solitude.

Ainsi reste béante la question de la différence des sexes et des générations. Et l'enfant reste aux prises avec la jouissance jusqu'à ce que le père flou idéalisé prenne forme humaine et puisse, de ce fait, être des-idéalisé, et que s'ouvrent ainsi à l'enfant les chemins d'accès à son propre désir sexuel pour un congénère, à une possible socialisation et à une nouvelle filiation.

- De l'autre côté, ce que l'on désire donner à un autre que soi, après avoir pu renoncer à ce qui est dû. C'est là que le Sujet a pu éprouver et admettre sa maturité physique et psychique, et accéder à la question du don et de sa responsabilité, distinguer ainsi son désir de celui de l'autre. Le renoncement au corps de la mère et à l'idéalisation du père, devenu lui bien réel, limité et mortel, annonce la réalisation possible pour lui d'un rapport sexuel, celui des parents étant découvert comme ayant bien existé.

De là peut se symboliser la différence des sexes et des générations. L'enfant est au cœur du désir sexuel de ses parents, et au travail de son propre désir qui s'en différencie enfin.

Le passage d'une berge à l'autre demande un accompagnement tendre, ferme et serein, jusqu'à pouvoir lâcher la prise sans risque de rupture et permettre ainsi une séparation.

Ce qui, au contraire, a pu faire barrage pour la mère et rompre la passerelle se nomme traumatisme. Sa chute risque d'entraîner celle de l'enfant.

Dans un contexte de séparation sur ordonnance devra donc pouvoir se revisiter, se rejouer par personnes interposées, un risque traumatique identique. Or chacune des personnes autour de cet enfant a eu affaire au vertige de son propre passage et chacun sait ce qu'il veut ignorer.

La remise en jeu du traumatisme va faire émerger en chacun de nous, et en chacun à la place qu'il occupe, ces abîmes d'instabilité qu'il croyait à jamais immergés. Ces surgissements d'inconscient, ces actes, sont la réplique des secousses qui ont traversé la mère et l'enfant, et qu'ils nous demandent instamment de mettre en mot.

Faire barrage, pour convenance personnelle, à ces effractions de l'inconscient revient à interdire à cet enfant un autre mode d'existence que celui de la soumission à la perversion ; c'est une caution définitive donnée à la jouissance.

La perversion n'est pas une indication psychothérapique, ni celle d'un placement familial ; le symptôme n'est pas un acte mais une parole masquée. Toute effraction, tout acte, tout symptôme, tout affect, contient du langage qui ne demande qu'à être articulé plutôt qu'à nouveau condamné.

Voilà le scénario à rejouer et à déjouer. Une famille d'accueil risque gros dans cette affaire. C'est pour cela qu'il me paraît nécessaire d'insister sur la sélection lors de sa candidature. Il est important que la famille d'accueil puisse être amenée lors des entretiens de sélection à parler de ses limites, de ses gouffres, pour, comme chaque personne de l'institution, préciser ses lignes de faille et prendre conscience avant de commencer son travail du fait qu'elle devra retrouver ses espaces d'incertitude, et que ses défenses seront toujours mises à mal. Ces entretiens préalables sont à la fois des instants de déstabilisation et de réassurance mutuelle. Nous serons entre famille d'accueil et institutions tellement liées que nous devons savoir de chacun qu'une écoute est possible, et que tout jugement, désaveu ou désignation est dangereux.

Nous allons devoir nous mettre en confiance pour être successivement traversés par les séismes les plus inattendus et nouer ainsi un réseau transférentiel, une source de pensées, chacun à sa place d'enfant ou de parents.

C'est de cette condition préalable que dépend la mise en oeuvre d'un processus psychothérapique au cours du placement familial et que l'espoir peut renaître de retrouver un sens à l'histoire du sujet. Il suffit de se mettre en position d'être affecté par la souffrance de l'autre et de se prêter à en pouvoir penser et restituer une émotion. C'est rétablir par personne interposée un lien rompu entre pulsions, affects et mots.

Voilà la véritable gageure qui est proposée à chacun, et particulièrement à la famille d'accueil, dans sa chair et son intimité éprouvée par ces chocs répétitifs. La complexité de sa fonction est celle d'éprouver, de dire, de se faire entendre, de se prêter à l'épreuve de son imaginaire pour le rendre audible. Si l'enfant lui accorde cette confiance de dire pour lui ce qui est retenu depuis des générations, il pourra se réapproprier cette parole et retrouver sa place dans l'avant, le maintenant et l'après de son histoire.

Ce travail est une prise de risque importante pour la famille d'accueil et nous ne pouvons le lui faire courir seule, l'accompagnement est à prévoir dès la première rencontre et au-delà du retour de l'enfant.

CRÉATION, DÉSIR ET HOMOGENÉISATION

Jean-Claude CÉBULA

psychologue clinicien (IFREP, Paris)

Comment accepter de partager sa vie familiale? Comment supporter des contraintes aussi lourdes dans le quotidien de sa vie privée? Qu'est-ce donc qu'une famille d'accueil et qu'est-ce qui la pousse à tant donner de soi, de son affection, de son environnement?

Questions triviales qui traversent la plupart des professionnels de l'accueil familial, ceux-ci ajoutant aussitôt qu'ils ne pourraient jamais faire ce travail là...

Ce sont des interrogations similaires qui ont du m'amener à m'intéresser au travail des familles d'accueil. Mes questions ont été largement satisfaites par les observations que je faisais et les échanges que j'avais avec elles.

Dans tous les cas, je me rendais compte que les familles d'accueil donnaient bien plus que ce qui était attendu de ce mode d'aide ou de soutien par les services sociaux ou de santé. Ce "plus" était à l'origine d'effets thérapeutiques incontestables, comme il pouvait, dans d'autres circonstances, être à l'origine d'effets iatrogènes.

Il est bien évident que le mode ou la qualité de présence des familles d'accueil ne peuvent être la seule cause de l'évolution de la santé d'un enfant ou d'un adulte accueilli. De nombreux autres facteurs, qu'ils dépendent de pathologies ou de défaillances parentales graves, ou tenant aux objectifs et à la qualité de l'accompagnement d'une équipe, doivent être pris en considération.

De ces interrogations et de ces observations, j'ai retenu trois principes, arbitrairement isolés les uns des autres pour la clarté de cet exposé ; principes que l'on pourrait retrouver avec plus ou moins d'efficacité chez toutes les familles d'accueil.

De plus, ces principes, que nous pouvons appréhender en termes de fonctions, permettent d'apprécier la qualité de la relation entre accueillant et accueilli ainsi qu'une certaine compétence des familles d'accueil et leur potentiel thérapeutique. Ils peuvent donc aussi servir de guide au travail des intervenants auprès des familles d'accueil.

Mais avant de présenter ces trois fonctions désignées comme "créatrice", "désirante" ou "homogénéisante", il me paraît nécessaire de rappeler au moins une des conditions qui rendent le travail d'accueil familial possible.

Cette condition, toujours vérifiée jusqu'ici, se rapporte au fait que vivre avec, partager sa vie familiale et affective ne peut se faire sans connaître "l'autre" accueilli. Connaissance intuitive et psychique de l'autre qui se construit à partir de l'idée que l'on s'en fait. Sorte de théorie, de savoir de l'autre qui s'opère à partir d'un processus de pensée. Les familles d'accueil pensent.

Le travail des familles d'accueil n'est possible que si l'autre, accueilli, est pensé. Penser l'autre, penser pour l'autre, penser l'autre à partir de soi - ce qui suppose pour chacun d'être un minimum au clair avec ses fantasmes et ses projections ou même ses motivations à exercer de telles activités.

Pour une famille d'accueil, penser l'autre est une démarche naturelle et nécessaire, sinon comment l'écouter, lui répondre, comment interpréter, comment être avec? Comment vivre avec, si en permanence l'autre est source d'angoisse, d'interrogation, d'incompréhension, toujours étranger?

Penser l'autre comme toute suffisamment bonne mère qui pense son enfant, qui pense à son enfant, qui pense les pensées de son enfant. Description "naïve" qui nous permet de saisir la fonction psychique d'une mère qui porte son enfant autant dans sa tête que dans ses bras, qui pensant les pensées de son enfant construit pour lui et avec lui un monde organisé et rassurant à partir de celui chaotique et angoissant dans lequel il se débat.

Penser n'est pas toujours suffisant, et parfois il est nécessaire d'élaborer ses pensées, de les organiser, de les partager. A ce titre, les professionnels travaillant avec des familles d'accueil doivent être sensibilisés à ces processus pour les susciter, les soutenir ou les contenir. Car avec le temps, la pensée s'étiole, s'appauvrit et il n'est pas rare de voir des pannes des pensée : défaut de pensée? fatigue de pensée? perte de pensée? Comment aider à penser?

1. Fonction créatrice

Cette nécessité à penser, et à penser les pensées, dans laquelle s'organise l'accueil familial est créatrice. Comme pour toute création, elle est une interprétation du monde. Deux observations peuvent contribuer à saisir les mouvements de ce travail de pensée.

- Un accueilli se plaint à sa famille d'accueil de ne pas dormir la nuit. Celle-ci peut lui répondre "tu ne dors pas parce que tu bois trop de café. Aujourd'hui, tu boiras moins de café et tu dormiras" ou bien "tu fais de trop longues siestes. Tu viendras faire les courses avec moi et ce soir tu dormiras" ou encore "c'est à cause de la lune, du temps...."

Notons que ces réponses possibles nous renseignent sur la vision du monde du sommeil de la famille d'accueil, dans lequel va plus ou moins s'inscrire l'accueilli. Est ainsi créé un monde d'effets et de causes opérationnels dans le contexte propre à chaque famille d'accueil.

C'est véritablement un travail de création que produit la famille d'accueil. Elle crée une théorie du monde du sommeil novatrice pour l'accueilli, et totalement adaptée au mode de relation dans lequel il est situé. Ne peut-on parler de fonction créatrice et contextualisante?

La famille d'accueil aurait pu répondre "tu ne dors pas car tu es angoissé, je vais te donner un somnifère". Ici, le contexte auquel il est fait référence est celui de la maladie, du soin ; et la réponse se rapproche de celle que pourrait avoir tout soignant. Ce mode de réponse, également possible, nous renseigne tout autant sur l'idée que la famille d'accueil se fait de l'autre "angoissé", mais aussi sur sa compétence de famille d'accueil identifiée à un soignant capable de déceler l'angoisse et d'y répondre par une technicité appropriée.

Ces catégories de réponses renseignent autant sur la qualité de la relation que sur la capacité de la famille d'accueil à interpréter les symptômes dans des registres plus ou moins familiers et opérationnels. On assiste à une sorte de banalisation, d'humanisation ou même de familiarisation du symptôme.

- Une analyse équivalente peut être faite à propos d'évènements qui rythment l'accueil familial des enfants.

Par exemple, quel sens donner aux perturbations constatées chez un enfant qui revient chez son assistante maternelle après avoir passé un week-end avec ses parents?

Le plus souvent, et invariablement, la famille d'accueil attribue ces troubles aux défaillances parentales qui ont du être éprouvantes pour l'enfant. Peut-elle faire autrement?

En effet, comment penser les symptômes d'un enfant dont on a été séparé, sauf à le référer à son contexte. Contexte qui, dans cette situation, désigne les parents comme défaillants et la famille d'accueil comme protégeant l'enfant de la nocivité des parents. Alors que l'on peut penser que pour un enfant, être partagé entre deux familles est en soi cause de perturbation.

En fait, la famille d'accueil ne peut pas ne pas penser les besoins de son accueilli. Dans un cas, il a besoin de boire moins de café, dans un autre il a besoin d'être protégé de la dangerosité parentale. Processus de pensée indispensable et opérationnel : on va surveiller la consommation du café, ou l'enfant dès son retour va être surinvesti d'attention, d'amour, de tendresse.

Si ce processus se rapportant à l'emprise psychique qu'exerce une famille d'accueil est l'un des éléments contribuant au soin ou à la réparation, il trouve ses limites dans l'enfermement que crée un mode de pensée symbiotique. Que ce soit pour la famille d'accueil ou pour l'accueilli, il est important d'ouvrir l'espace de pensée et d'y injecter de l'autre, c'est-à-dire du tiers.

2. Fonction désirante

Telle que je la présente, il est bien évident que l'on en trouve des traces dans les situations décrites plus haut. Cependant, deux autres observations peuvent nous permettre d'y réfléchir.

- "Je veux que tu te rases" réclame une famille d'accueil à son accueilli adulte. Une autre famille d'accueil ou un autre contexte aurait formulé : "il faut se raser", et même cette obligation pourrait faire l'objet d'un règlement intérieur : "les pensionnaires doivent se raser tous les jours".

On sent bien la distance qu'il peut y avoir entre "je veux", "il faut" et "on doit". La parole semble plus authentique dans un "je veux", manifeste d'une désirante attention. On n'est peut-être pas loin de cet obscur objet du désir : retrouver en l'autre des traces du désir pour soi.

- Dans un autre contexte, celui du placement familial des enfants, on doit remarquer, à propos de cette manifestation du désir, que les parents des enfants placés ne s'y trompent pas.

Elle est source des nombreux conflits, entre parents et assistante maternelle, qui portent sur la coiffure des enfants, leur habillement, leur éducation. Chacun, plus ou moins adroitement, cherchant chez l'enfant la trace de son existence.

Retenons donc que "ça" désire en famille d'accueil et encore une fois, peut-il en être autrement dans le quotidien partagé? Jusqu'où peut s'épanouir la force indispensable de ce désir? Comment peut-il se conjuguer avec des désirs autres?

Ici, également la force du désir que chacun porte pour soi est à la fois source de création de l'autre sujet désirable avant que d'être désirant, et cause de son aliénation.

Dans ce domaine également aux potentialités manifestes, le travail des familles d'accueil nécessite un accompagnement structurant et émancipateur.

3. Fonction homogénéisante du monde

Pour saisir la pertinence d'une troisième fonction, observons la qualité des interactions auxquelles participe un accueilli ou (un pensionnaire), selon que celles-ci se déroulent dans un établissement ou une famille d'accueil.

- Dans un établissement éducatif ou de soins, un pensionnaire est amené à avoir plusieurs réponses à ses questions ou plusieurs interprétations de ses symptômes, selon les professionnels auxquels il s'adresse. Chacun répondra selon ses connaissances, son empathie, son intérêt. La diversité de ces échanges est, pour l'accueilli, source de richesse mais également de confusion, de représentation morcellée du monde, voire d'éparpillement de la pensée.

- En famille d'accueil, la réponse, les interprétations du monde ou des symptômes seront toujours les mêmes, marquées du sceau de la stabilité de la répétition : "je t'ai déjà répondu", "tu sais bien que..."

Une construction homogène et permanente du monde est sans cesse rappelée. Mais plus que cela, pour l'accueilli se génère un véritable travail de liaison entre les objets internes et les objets externes. Processus de liaison entre une théorie personnelle et vacillante du monde, et une théorie, sans cesse confortée par la famille d'accueil, d'un monde rassurant.

Tout ceci est depuis longtemps bien connu. Winnicott, par exemple, à propos des nourrissons rappelait : "La continuité des soins constitue un trait essentiel de la notion d'environnement facilitant... grâce à cette continuité, et seulement grâce à elle, le nouveau-né dépendant pourra jouir plus tard d'une continuité de son existence¹".

La famille d'accueil répond de cette continuité. Cette fonction devrait faire elle aussi résonance pour les équipes qui peuvent trouver là matière à travailler et à élaborer, mais aussi matière à s'interroger sur leur propre fonctionnement.

On ne peut être que perturbé lorsque l'on constate l'instabilité des personnels, qui changent, sont remplacés, alors que ce mode de prise en charge nécessite de chacun permanence de pensée et de présence...

En fait, l'analyse et l'accompagnement de ces processus, à la puissance décuplée en accueil familial, devraient servir de base au travail des équipes. L'accueil psychique autant que la confrontation permanente à la question du désir ne peuvent s'épanouir dans un monde réduit à la vie familiale, aussi riche soit-elle...

Enfin, ces éléments de pensée, créateurs, manifestations du désir ou contribuant à une représentation homogène du monde sont constitutifs d'une certaine matrice psychique transitionnelle telle qu'elle a été pensée par quelques professionnels

1 - Conversations ordinaires, éditions Gallimard, 1988, p.172

COMPLEXITÉ DE L'ACCUEIL : UNE PRATIQUE ET UNE CHANCE

Alain SOUCHAY

permanent du lieu d'accueil de Brox (Aveyron)

J'aborde la complexité de la fonction d'accueil à partir de notre travail en lieu d'accueil. Depuis quinze ans, nous accueillons des personnes mineures ou majeures, en grandes difficultés psychiques qui ne peuvent trouver de solutions institutionnelles classiques.

Les familles d'accueil et les lieux d'accueil ont en commun "l'accueil". Malgré des projets et des places sociales différents, nous avons une proximité qui n'est pas seulement due au vocabulaire, mais au fait que nous accueillons une personne dans sa globalité, et que nous travaillons avec des référents et un contrat. Mais, cette proximité va plus loin :

- les institutions nous assimilent aux familles d'accueil sans bien percevoir les différences
- les personnes accueillies, consciemment ou non, nous imaginent comme famille
- nous-mêmes sommes parfois pris, entraînés, dans les histoires de familles.

Une part de la complexité de notre accueil tient à ces confusions de places. Je vais tenter d'analyser cette complexité, apparente on le verra, pour en donner la mesure et les perspectives.

1. Comment la complexité vient à l'accueil?

Lors des séjours de prise de contact, l'accueil semble simple. D'une part, nous paraissions sûrs de nous, inconscients que nous sommes ! D'autre part, la personne accueillie se présente, soit comme "tranquille et sans problèmes", soit en conformité avec ce qu'on "pense d'elle dans les institutions". Enfin, la demande institutionnelle paraît claire.

C'est l'accueil naïf et inconscient qui évoque une simple panne de moteur ou une blessure qu'on aura vite fait de panser. C'est peut-être cette "inconscience" du départ qui nous permet de prendre tant de risques ensuite !

Puis, c'est la rencontre surprenante des réalités subjectives des accueillants et des accueillis : conduites incompréhensibles, agressivité, actes bizarres ou dangereux, paroles obscènes. Autant d'écarts de conduite, auxquels s'ajoute l'écart entre la demande institutionnelle et ce qui se passe réellement, qui vont parfois nous contraindre au "grand écart". C'est le temps de la perplexité : ce que nous attendons est mis en échec mais l'accueil demeure supportable.

Après une période assez longue, la répétition des bizarreries et agressions nous met quelque peu à cran : sentiment de solitude dans le travail, de peur, voire d'angoisse ; nos colères et notre impuissance manifestent notre désarroi. Après la perplexité, apparaît la complexité. L'accueil se complique et notre projet initial vole en éclats. Nous sommes en échec. L'étiquetage des personnes accueillies se révèle inopérant et le projet institutionnel est souvent remis en cause.

C'est souvent lors de ces crises que la perception de la complexité de l'accueil se fait jour. Si un travail ne se fait pas, l'accueilli et l'accueillant se rejettent mutuellement, ce qui conduit à l'exclusion réciproque et au sentiment d'échec définitif de part et d'autre, souvent en répétition d'autres échecs pour l'accueilli qui vient fermer des voies de guérison ou de soutien pour lui.

Il est donc important, pour la qualité même de notre travail et l'avenir des personnes accueillies, de comprendre où se situe la complexité de nos accueils et si possible la repérer avant ces crises. La perplexité est un signe avant-coureur. Ses interrogations sont des signes que du complexe se profile à l'horizon de notre accueil. Tout ce qui étonne peut déjà être parlé.

2. La complexité, c'est quoi?

Accueillir, c'est recevoir une personne dans sa globalité. Certes un dossier, un entretien ont pu nous avertir d'enjeux difficiles, mais notre accueil consiste d'abord à accepter chez nous l'arrivée d'un "autre". C'est être hospitalier, mais se profile vite l'altérité ou hostilité possible !

La complexité s'annonce dès que l'accueilli manifeste des traits de caractère, de comportement qui le rendent singulier, non conforme, voire hostile. Nos références sont mises à mal. La rencontre surprenante avec une personne dans ses singularités vient toucher notre propre complexité, en creusant ce que nous sommes, comment nous sommes constitués, avec nos fragilités, nos manques, nos attentes. La personne accueillie touche notre structure elle-même complexe, oserais-je dire complexée ! La question souvent se pose "qu'est-ce-que je fais là, pourquoi accueillir des personnes en difficulté?" La reconnaissance de la complexité d'une situation d'accueil passe donc aussi par la reconnaissance de notre propre structuration complexe.

Socialement parlant, nous voyons à quel point, selon l'angle de vue, la personne accueillie sera comprise, entendue par ses parents (et chacun d'entre eux), par son entourage, par les spécialistes ou divers intervenants. La complexité apparente d'une personne tient donc aussi à la multiplicité des rapports qui peuvent être entretenus avec elle.

Nous savons, par expérience, que la multiplicité des spécialistes et des intervenants sur une personne accueillie peut, au sens figuré, la démembrer, la mettre en morceaux. Chaque intervention a sans doute sa valeur propre dans une discipline précise et dans une optique particulière, mais elle peut rendre problématique une vision d'ensemble structurée et cohérente de cette personne, ce qui est précisément sa question première : "qui suis-je aux yeux des autres?"

Etre prise comme une personne entière et singulière est une demande de fond des accueillis. Elle est rarement entendue comme telle, ces personnes étant avant tout étiquetées comme si leurs symptômes psychiques, physiques ou sociaux les définissaient de façon dissociée, en insistant sur leurs difficultés, et où ne leur est jamais restitué qu'elles sont, par le fait même d'être là, encore debout.

Un des buts de l'accueil est donc de restaurer la personne dans son intégrité et d'accepter en même temps qu'elle donne une image multiple, voire paradoxale d'elle-même.

Nous comprenons alors que le mot "complexité" recouvre au moins trois aspects : la complexité structurelle de l'accueilli, compliquée par ses difficultés, celle de l'accueillant avec sa propre structure, et la complexité due à la multiplicité des intervenants (effet iatrogène).

De plus, avec le temps, et selon les rythmes de l'accueil, des allées et venues, de vacances ou d'arrêts, notre perception de cette complexité va varier. Sommes-nous donc devant l'impossibilité de comprendre la situation ou bien pouvons-nous trouver des voies de compréhension?

3. Comprendre et utiliser la complexité

Une première voie de compréhension, c'est d'accepter que des points de vue différents se vivent au sujet d'une même personne accueillie. Ces différences ne sont pas vécues alors dans l'opposition (comme s'il n'y avait qu'un seul point de vue valide), mais avec la cohérence de partenaires qui se tolèrent.

Par exemple, au début de l'accueil d'un enfant psychotique, ma femme et moi cherchions un accord sur un fonctionnement commun. Or, ce que cet enfant psychotique peut adresser à ma femme comme femme ou mère, à moi-même comme homme ou père est de nature différente. Il n'y a pas d'accord possible sur ce "sujet", la personne accueillie, sauf à accepter notre différence de point de vue.

Cela pose de redoutables questions dans notre pratique et dans la désignation des personnes accueillies dont l'étiquette dépend d'un spécialiste, d'un savoir pseudo-unificateur.

Or, notre expérience montre que, suivant les personnes qui l'accueilleront, les symptômes qui lui seront reconnus seront différents, voire contradictoires. Cela est un signe que l'accueilli n'est pas un objet mais un sujet, et que nous ne sommes pas "objectifs" vis à vis de lui.

C'est pourquoi nous refusons les bilans afin de découvrir la personne. Il n'est pas rare qu'elle inscrive chez nous des différences notables d'avec ses milieux d'origine ou de placement.

C'est pourquoi nous refusons la fausse évidence d'étiquetage systématique d'une personne et d'un accueil : en ce sens, nous nous opposons aux tentatives nosographiques qui visent à définir une personne par son symptôme, tout comme par son diplôme !

Une deuxième voie est d'accepter la surprise de la complexité comme une possibilité de changement pour tous : accueillant-accueilli-référent institutionnel. L'agressivité, par exemple, peut alors être ressentie comme demande et non comme refus, reproche. Peut-être faut-il penser l'accueil comme une scène de ménage, une scène pour faire le ménage.

L'accueil, à certains moments, apparaît alors comme une mise en scène de scénarios personnels ou familiaux qui demandent à être joués chez nous, accueillants, précisément parce que la personne accueillie devine, pressent, attend que nous jouions le scénario, que nous fassions la mise en scène, la théâtralisation de ces tensions non représentées jusqu'alors, inexplicables en apparence. Le complexe est d'abord inexplicable, la mise en scène est une explicitation.

Cette explicitation prend des formes inattendues, (un rire gras sur un jeu de mots, une vitre brisée sur une réflexion, une colère sur un refus...). Mais c'est précisément cela qui demande à être entendu, c'est-à-dire passer de l'implicite (du silence, de l'interdiction de parler) à l'explicite qui révèle souvent une problématique ancienne voire archaïque. Une bordée d'injures est devenue ainsi pour nous le témoignage du viol d'un jeune garçon (et à tout le moins le signe énoncé de scènes violentes), sous réserve que nous ne nous sentions pas directement atteints...

La mise en scène dans l'accueil est donc une chance et un moyen de dénouement. Encore faut-il accepter de jouer ce jeu à double ou triple sens.

De ce point de vue, les familles d'accueil sont souvent mal armées, non pas qu'elles n'en ont pas potentiellement les moyens, mais parce que ce type de jeu ne leur est pas permis, ou qu'elles ne se le permettent pas : l'image parentale à donner bon gré mal gré empêche souvent de passer à d'autres scènes et scénarios.

Une troisième voie consiste à reconnaître notre propre complexité, en acceptant de dévoiler nos pratiques et notre "art", de regarder la surprenante architecture de notre personnalité qui s'y révèle, nos perceptions propres, nos mémoires, nos contradictions. La complexité entrevue ou inspirée par les accueils nous contraint à sonder, examiner, clarifier la nôtre et à chercher ce qui fait écho en nous aux affects et comportements des personnes accueillies. Nous pouvons alors tenter de nous représenter ce qui veut faire écho de nous chez ces personnes.

C'est là l'enjeu des formations, des supervisions, des échanges extérieurs, indispensables pour nous comprendre et supporter les enjeux des accueils et pas seulement leur "charge" brute.

De ce point de vue, toutes les voies de compréhension peuvent avoir sens, pourvu qu'au final, elles permettent de répondre explicitement à la demande souvent secrète qui nous est manifestée dans cette complexité. L'écart constaté avec les demandes institutionnelles initiales n'est plus une tromperie sur "la marchandise" mais une vision contrastée de la personne concernée.

4. La complexité est une chance

Les surprises, la perplexité, l'impression de multiplicité des champs d'investigation nous empêchent souvent de voir la profonde réalité des sujets. Autant accueillis qu'accueillants, nous ne sommes pas aussi simples que nous l'avions imaginé. Non seulement à cause de l'architecture de notre personnalité, mais aussi par la duplicité, c'est-à-dire que ce que nous croyons vrai est souvent mensonger aussi. De plus, notre propre jeu peut devenir mensonger lorsque nous employons un mot pour un autre, quand nous interprétons un geste, une attitude.

Sortir de cette duplicité est souvent le premier pas à faire lorsqu'il s'agit d'une situation dite complexe. Cela n'est complexe que parce que le problème est posé comme tel.

Dès qu'une situation est mise en rapport avec l'histoire de chacun, la complexité apparente se résoud souvent. Mais qui pense à relier l'histoire actuelle de l'accueilli avec son histoire archaïque ou la nôtre? Par exemple, comment vivre la séduction d'une jeune fille à notre égard sans la rapporter aux scènes dont elle a été victime ou témoin, souvent très jeune?

L'incompréhensible (le "complexe") devient alors une répétition (qui prend sens).

La complication apparente est une chance pour ceux qui la vivent, mais sous plusieurs conditions. Celles-ci permettent de ne pas être "fixé" dans le complexe et l'inextricable, mais de les traverser pour que surgisse une façon d'être plus élaborée. Ces conditions sont en fait celles du passage d'une "crise".

Voici les principales à mes yeux :

- Ne pas "jouer" seul

C'est pour cela que les lieux d'accueil exigent un référent institutionnel pour laisser de la place à des tiers dans le rapport accueillant/accueilli : c'est mettre en place des "acteurs" ayant chacun un rôle. Nous parlons ici de dispositif, de protocole, voire de tactique ou d'architecture de l'accueil, en bref de cadre.

- Accepter l'accrochage

C'est à dire ce que la complexité à laquelle nous sommes confrontés nous révèle. Accrochage en son double sens : d'une part faire un accroc, et d'autre part trouver une prise. Cela me rappelle une scène avec un adolescent qui voulait partir en fugue en me disant "lâche moi", et auquel je répondais "non je ne te lâcherai pas", tout en l'accompagnant dans son départ...

C'est entendre aussi que l'agressivité qui monte dans l'accueil, ou des injures qui nous sont apparemment adressées, ont une place à trouver dans l'histoire de la personne accueillie, pour la remettre à sa place.

- Accepter un changement de perspective

La rencontre d'une situation complexe oblige à voir autrement, faute de quoi l'accueilli autant que l'accueillant vont se crispier sur des positions "identitaires", c'est à dire simplistes, simplificatrices, en déniaient les enjeux qui apparaissent.

Ce changement de perspective est lié à une interprétation des événements qui fasse sens. C'est à la fois une épreuve et un processus de maturation ; c'est une étape. Par exemple, pour un adolescent qui "met la pagaille" dans un lieu d'accueil, la complexité qui apparaît dans le jeu relationnel est le plus souvent une demande implicite d'être considéré autrement. C'est là un endroit sensible puisque nombre de familles d'accueil ne peuvent plus supporter les jeunes accueillis au moment de la puberté ou lors des premières rencontres avec l'autre sexe : la complexité rencontrée est là une difficulté à placer autant pour l'accueillant que pour l'accueilli.

Ce changement de perspective est un travail psychique d'intériorisation : il demande à la fois une distanciation et une explication ou explicitation (une "sortie du pli"). Sinon, si cette complexité demeure inexpliquée, elle s'incruste, persiste et devient une complicité pour ne pas changer. (En témoigne d'ailleurs l'attitude de "décideurs" lorsqu'il s'agit de "noyer le poisson", c'est à dire de gommer une difficulté ou de déclarer un situation "complexe").

- Accepter les paradoxes

Laisser une ambivalence (un double sens), ou une ambiguïté un certain temps dans nos relations d'accueil, permet aux partenaires de l'accueil de creuser un sens à la difficulté rencontrée. Ce n'est pas du "laisser faire" au sens de baisser les bras, mais du "laisser venir" au sens d'un accouchement d'une nouvelle situation. Cela nécessite pour les accueillants d'être "intelligents", c'est à dire qu'ils aient l'intelligence des paradoxes, ou qu'une attitude paradoxale ne soit pas pour eux impossible à supporter.

Ce travail "mental" des accueillants est, à l'évidence, bien autre chose que de l'hébergement ou de l'hôtellerie. Il nécessite, sinon une formation, du moins un accompagnement dans ces moments de difficultés. C'est dire la nécessité pour eux de donner place à des supervisions et à des contrôles, et d'accepter de se faire accompagner.

5. Conclusion : la complexité comme enjeu d'une relance

Je souhaite terminer cet article par quelques considérations plus générales sur la complexité dans l'accueil.

- Une première considération : autant le savoir, autant s'en avertir, l'accueil n'est pas simple, il ne l'a jamais été. S'il paraît simple, c'est que nous le simplifions, par exemple en étiquetant la personne accueillie (c'est un drogué, c'est un psychotique...) ou bien en se conformant à une mission précise à son égard (il n'y a qu'à...).

Prendre une personne dans sa globalité, comme l'exige l'accueil, donne l'apparence de la simplicité mais il s'agit d'une simplicité monolithique, comme si la personne considérée n'avait pas de contradictions internes, pas de facettes différenciées. C'est une illusion d'optique qui, d'ailleurs, nous atteint nous aussi. C'est surtout une illusion réductrice.

- Une seconde considération tient à une position de fond qui touche à l'accueil au sens le plus radical, c'est-à-dire recevoir de l'autre en nous, en l'écoutant, en l'attendant, avec patience. Il s'agit de laisser venir en soi cette image colorée, bigarrée, contrastée, paradoxale, variée et changeante, qui fait que la personne accueillie dresse un tableau d'elle-même, en nous-mêmes. Alors, ce n'est plus un symptôme qui est accueilli.

Il s'agit d'abord de se laisser impressionner, au sens de l'accrochage que j'évoquais plus haut. C'est ensuite que nous pouvons révéler quelque peu ce que notre "objectif" a cru prendre.

Ce tableau de la personne accueillie n'est plus alors le "tableau clinique" de l'observateur objectif, mais un tableau impressionniste, voire surréaliste ! C'est là l'ébauche d'une mise en scène, d'une "toile de fond" de l'accueil où la personne accueillie ne peut être "mise dans le décor", mais doit être posée en premier plan. Notre travail d'accueillant est peut-être alors de permettre à la personne accueillie de prendre une pose, et de prendre contenance.

- Une troisième considération sur la complexité : celle d'une épreuve pour notre psychisme. Ce qui était apparemment simple (facile) devient complexe (obscur). Certes, cela est ainsi, mais ce n'est qu'un versant de la complexité, et souvent le seul retenu, comme par hasard, celui qui nous fait désespérer, qui nous tient en échec.

Or, c'est précisément cet échec à la compréhension, au sens, à l'acceptation de l'autre qui nous invite à un cheminement personnel. Je pense ici à la fécondité de la complexité : comme dans d'autres domaines, la complexité dans l'accueil permet le déploiement d'une plus grande richesse de comportements, et d'exercice de sa liberté personnelle devant les autres. Favoriser la complexité devient alors une expérience de maturation, elle peut accoucher d'un "autrement".

"Ne plus comprendre ce qui nous arrive !"

C'est sur cette butée que peut advenir une autre manière d'être au monde, à la fois pour l'accueilli et l'accueillant. Mais de façon plus vaste, n'est-ce pas là l'enjeu de toute crise familiale ("les adolescents sont compliqués"), conjugale ("je n'arrive plus à la comprendre"), politique ("les crises sociales sont complexes"), internationale (la mondialisation !)?

L'irruption de la complexité dans nos situations d'accueil, aussi bien qu'en général, est le signe d'un changement possible, de "l'arrivée d'un autrement dans nos vies". S'il est certes difficile à vivre dans un premier temps, lorsqu'il se révèle, ce moment de la complexité est pourtant chargé de sens et d'opportunités à découvrir.

N'est-il pas alors inévitable et souhaitable que nous rencontrions la complexité et la "crise" qui l'accompagne dans nos accueils?

LES FONCTIONS DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Sylvie NERRANT

assistante sociale (association des PEP du Cher)

Une expérience de quinze ans de l'accueil familial nourrit l'interrogation posée par cette pratique. C'est dans le cadre d'une recherche que cette interrogation a trouvé sens. Pour tenter une approche différente suggérée par une réflexion conceptuelle, il m'est apparu intéressant d'enquêter auprès de professionnels œuvrant au sein de trois instituts médico-éducatifs recevant des déficients intellectuels, et gérés par la même association loi 1901. Les professionnels interviewés étaient des professionnels de l'éducation (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs) et de la santé (psychologues, psychiatres, psychomotriciens, orthophonistes).

Pour appréhender le sens de l'acceptation de l'accueil familial dans le cadre de la pratique de ces institutions, le concept de représentation sociale emprunté à la psychosociologie m'est apparu pertinent. La représentation sociale est une production mentale sociale. Elle concourt à l'établissement d'une vision de la réalité commune à un ensemble social, elle s'en distingue néanmoins dans le sens où elle est aussi la représentation de quelqu'un. C'est donc à l'interface du psychologique et du social que se situe toujours la notion de représentation sociale. Cette articulation qui relie le sujet et son environnement social retient tout spécialement mon intérêt.

La recherche s'est élaborée en s'orientant sur la question de la famille d'accueil, et l'objet est devenu les représentations sociales de la famille d'accueil. C'est dans l'épaisseur des discours tenus par les professionnels sur les représentations de la famille d'accueil, qu'il convient de déchiffrer ce qu'ils expliquent des compétences professionnelles consenties aux seules salariées de la famille d'accueil, les assistantes maternelles.

1. L'assistante maternelle est une nourrice

Assistante maternelle depuis la loi du 17 mai 1977, elle reste la nourrice pour la majorité des professionnels qui utilisent très spontanément et naturellement cette dénomination. Ainsi, lors de la première prise de contact, avant même que leur accord ne soit donné pour la réalisation de l'entretien, à l'annonce du sujet de la recherche, "l'accueil familial", il m'a été plusieurs fois répondu : "vous voulez dire le placement nourricier, la nourrice."

Cette terminologie très ancienne, qui légalement n'a plus cours aujourd'hui, s'impose comme une représentation sociale de l'accueil familial, gravée dans l'inconscient collectif, comme "une empreinte matricielle", elle scande le sens de l'histoire de cette pratique.

Les représentations sociales sont en effet fortement marquées par leur inscription dans un processus temporel et historique. Le contenu social d'une représentation résulte entre autres de ce que certains auteurs appellent les "matrices culturelles d'interprétation".

Les premières traces de pratiques nourricières rémunérées, en 1536, font apparaître l'existence de femmes pauvres, rassemblées au sein d'un établissement, les "Enfants-Dieu", où elles allaitent avec leur enfant, l'enfant sans parents qui leur est confié. La nourrice satisfait alors une fonction vitale, elle nourrit l'enfant et lui permet de subsister face à une mortalité infantile effrayante à cette époque.

Le titre de nourrice est ainsi une survivance des siècles passés. Il évoque cette fonction essentielle qui consiste à nourrir le corps biologique de l'enfant et ainsi à entretenir la vie, mais au-delà il suggère cet état de proximité physique procurée par le sein maternel, qui autorise cette relation affective, "cette possibilité d'aimer l'enfant confié, de le montrer".

Cette réminiscence de l'appellation de nourrice témoigne tout autant de ce que la famille suggère aujourd'hui d'une valeur affective accrue. L'assistante maternelle et sa famille sont, dans ce sens, à la hauteur des exigences sociales vouées à la famille; mais l'assistante maternelle est également ce que la nourrice a toujours été, une mère potentiellement aimante. D'abord agie par sa compétence maternelle, elle nourrit.

Le statut d'assistante maternelle recouvre ainsi celui de mère de famille : "dans la maison, il y a des choses qu'on fait avec son enfant, quelque part, on perd le statut d'assistante maternelle et on est la maman". Cette position maternelle prédispose à aimer l'enfant. "C'est davantage la vie privée qui va épanouir l'enfant", au sens de la vie affective partagée. Ainsi, "ce rapport affectif légitime" que propose la vie familiale et plus encore "la maman enfin la nourrice" prédomine. Sans nul doute l'assistante maternelle ne peut pas renoncer à être nourrice, cette capacité engage une dimension affective qui n'appartient à aucun autre professionnel.

2. L'assistante maternelle est éducatrice

Six éducateurs interviewés sur onze reconnaissent la valeur éducative de l'assistante maternelle. Cependant, cinq expriment leur hésitation, si ce n'est leur refus. Éducateur, assistante maternelle, "c'est complètement incomparable". "Il y a une confusion entre le métier d'éducateur et quelque chose du domaine de la famille d'accueil" "Ce n'est pas du tout la même chose", l'assistante maternelle n'assure aucune prestation éducative, réservée aux seuls éducateurs.

Selon l'un des personnels consentant une aptitude éducative à l'assistante maternelle, la contribution éducative de celle-ci, comparée au cadre strict des activités exercées en internat par les éducateurs, lui donne à penser que les unes et les autres de ces activités sont de même nature. Elles reposent pour l'assistante maternelle et l'éducateur sur la prise en charge de l'enfant au quotidien. L'un et l'autre ont la même mission, assurer l'éducation de l'enfant à travers les tâches de la vie quotidienne.

L'état des représentations sociales de la famille d'accueil nous indique, qu'à travers la reconnaissance pour une majorité de personnels éducatifs d'une mission d'éducation de l'assistante maternelle, la rivalité entretenue par certains professionnels ne s'inscrit pas à la fois dans l'exacte similitude des activités éducatives exercées par les uns et les autres, et dans l'exacte différenciation des lieux d'activités (public, l'institution - privé, le cadre intimiste de la famille), mais à travers le mode d'investissement affectif auprès de l'enfant confié en éducation à chacun de ces personnels.

Il est consenti à la seule assistante maternelle une possibilité d'exprimer des sentiments et d'aimer l'enfant accueilli.

Plus globalement, pour l'ensemble de la population éducative exerçant en internat ou en milieu ouvert, s'ils reconnaissent la mission d'éducation confiée à l'assistante maternelle, au-delà d'un rapport compétitif, ils cherchent à se démarquer, et à établir une différenciation de leurs compétences. Ainsi, s'il est accordé à l'assistante maternelle la maîtrise d'une "relation éducative pleine et entière", seul l'éducateur exerce une responsabilité.

Celui-ci assume une mission d'éducation en position d'autorité garantie par sa compétence professionnelle. Il est pour l'institution l'interlocuteur privilégié en raison du "rôle spécifique" qu'il accomplit, c'est un technicien qui a "un rôle de soin et d'éducation". Cette position de l'éducateur, selon la représentation sociale à l'oeuvre, introduit une distance affective salutaire à l'autorité professionnelle qu'il représente. Sa vie privée intime est protégée, et ainsi sa capacité affective n'est pas sollicitée.

Une éducatrice exprime, en effet, très clairement ses doutes quant à la possibilité de partager des sentiments : "les sentiments ça me gêne pour un éducateur".

L'assistante maternelle, quant à elle, "n'a pas besoin de technique éducative", elle est "dans le champ des expériences humaines", ce qui situe son rôle "sur un plan tout à fait commun", dans le cadre d'une mission éducative "généraliste".

Cette dimension généraliste s'adresse à la personne de l'enfant dans son unité, et fait référence à la globalité du sujet affectif qu'il représente. Elle favorise ainsi cette proximité et autorise l'expression de sentiments dont l'assistante maternelle est le garant à travers l'exercice d'une mission d'éducation nourrie d'une attention affective. La compétence éducative dont l'assistante maternelle est accréditée ne l'engage pas à sevrer l'enfant qui lui est confié d'une affectivité dont elle est porteuse.

3. L'assistante maternelle est soignante

Si la compétence éducative de l'assistante maternelle dans l'exercice d'une responsabilité professionnelle continue d'interroger la représentation sociale en jeu, la dimension thérapeutique de son accompagnement est tout autant une préoccupation de l'accueil familial. De façon assez surprenante, tous les professionnels du soin interviewés s'accordent à attribuer à l'assistante maternelle une compétence dans le domaine thérapeutique.

Un tiers des interviewés qui reconnaissent des vertus thérapeutiques à l'assistante maternelle les attribuent à sa qualité d'être mère et à celle de constituer, avec son mari et ses enfants, une famille. La toute puissance de la famille s'exerce à travers cette préoccupation concernant la valeur thérapeutique de la prise en charge proposée en accueil familial

En toute première instance, "c'est vraiment la personne qui représente la mère qui a le plus long contact avec l'enfant" qui lui prodigue "un amour vrai", qui engage la dimension thérapeutique de l'accueil familial. Mais c'est aussi la famille d'accueil en sa qualité de famille, comme "base essentielle" à l'enfant, qui représente en elle-même la valeur thérapeutique.

"Au delà d'un simple accueil hôtelier et d'une éducation de la vie courante", c'est "un lieu" qui apparaît comme sanctifié, il constitue "l'assise de toute personne". La famille d'accueil participe à la dimension thérapeutique de l'accueil familial, soit à travers ses qualités propres, soit à travers les qualités singulières, personnelles de chacun de ses membres ; ceci sans compétences spécifiques, et parce qu'avant tout "ils sont une famille".

La reconnaissance familiale à travers la prescription thérapeutique n'est pas entendue unanimement. Ainsi, un tiers des personnels médicaux accordent avant toute chose la dimension thérapeutique au travail d'équipe. Celui-ci est présenté comme facilitant les échanges entre chacun des membres, et c'est alors cette valeur relationnelle qui participe à la dimension des soins.

- "Le fait de mettre dans une famille n'est pas un médicament, c'est pas thérapeutique en soi". La famille d'accueil n'est pas thérapeutique par le seul fait d'être une famille. La valeur soignante existe, elle agit à travers le lien corporel au quotidien, "les soins affectifs" renouvelés, mais "la dimension thérapeutique s'élabore seulement en équipe".

- "Un enfant ne va pas mieux en trempant tout seul dans une famille." Si potentiellement une famille d'accueil a des vertus thérapeutiques à travers les échanges relationnels au quotidien, cette dimension est en œuvre quand il existe une "équipe pluridisciplinaire" qui s'engage à prendre du temps pour une réflexion et "un ajustement réciproque" des différents protagonistes de l'accueil familial.

La famille d'accueil, comme participant à part entière à la mise en œuvre de l'accueil familial, impose à chacun des membres de l'équipe une remise en question. En ce sens, elle inscrit l'ordonnement thérapeutique.

- "C'est le projet qui est thérapeutique, c'est celui d'une équipe". Ainsi, ce sont les situations créées et accompagnées avec "une intelligence thérapeutique", auxquelles prennent part l'assistante maternelle et sa famille, qui définissent le cadre des soins. "Il faut spécifier avec l'assistante maternelle ce pour quoi l'enfant est chez eux, ce qu'on pense qu'il peut y trouver, comme une indication d'orthophonie".

C'est à travers la collaboration de chacun des membres de l'équipe à laquelle l'assistante maternelle appartient que s'élabore la prescription thérapeutique. La valeur soignante de l'accueil familial s'apprécie également à travers "les échanges entre assistantes maternelles". Les réunions organisées à leur intention procèdent également de la dynamique des soins.

Il est intéressant de noter qu'une des personnes interviewées, ayant une expérience professionnelle en accueil familial spécialisé n'appartenant pas à l'association enquêtée, retient comme essentiel que "les assistantes maternelles appartiennent à une famille de familles d'accueil". Ce propos est utilisé pour consacrer la valeur des échanges entre assistantes maternelles, lesquels participent en particulier à la nécessaire évaluation du "risque d'appropriation de l'enfant confié".

Cette éducatrice inscrit très précisément ces rencontres au cœur de la dimension thérapeutique de l'accueil familial. Ainsi, son expérience nourrit très clairement la représentation sociale qu'elle propose. Dans le cadre de l'association participant à la recherche, la pratique de l'accueil familial n'expérimente pas ou peu cette dimension, et par ailleurs la représentation sociale n'affleure que peu cet horizon.

4. Le partenariat, un gage pour l'accueil familial

Cette dernière préoccupation concernant la valeur thérapeutique de l'accueil familial introduit, selon une des représentations sociales en œuvre, à la nécessité d'un travail d'équipe. Celui-ci suggère lui-même la perspective d'un travail en partenariat nécessaire en particulier à l'efficacité de cette dimension thérapeutique de l'accueil familial.

Pour la recherche, le terme de partenariat est compris selon la définition proposée par le dictionnaire critique d'action sociale. Le partenariat est "fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance".

De plus, le partenariat laisse place à des espaces de négociation, où les parties peuvent définir leur projet commun. Dans le cadre de l'accueil familial, cette définition du partenariat permet d'engager la réflexion au-delà de la seule unité de "l'équipe spécifique" proposée par Jean-Claude Cébula. Cette équipe spécifique tout spécialement animatrice de la vie institutionnelle est médiatrice des relations "familles-pensionnaires", elle ne retient pas explicitement la famille d'accueil, la personne confiée en accueil familial et sa famille naturelle comme partenaires de la dynamique institutionnelle.

La dimension du partenariat admet nécessairement comme critérium central une recherche pragmatique d'efficacité par la mobilisation en particulier d'une pluralité d'acteurs. Ainsi, il apparaît pertinent de proposer de substituer le terme de partenariat à celui d'équipe pour dépasser le seul cadre de "l'équipe spécifique" qui ne recouvre pas l'ensemble des acteurs participant à la réalité de l'accueil familial.

Dans cette perspective, l'assistante maternelle seule ne répond pas à l'exigence de partenariat ; sa famille est elle-même impliquée dans la dynamique de l'accueil familial.

5. L'assistante maternelle et sa famille associée

La loi du 12 juillet 1992 consacre le terme famille d'accueil, "ensemble des personnes résidant au domicile de l'assistante maternelle agréée pour l'accueil des mineurs à titre permanent". Cette terminologie de famille d'accueil est ainsi officielle selon la loi en application. Cette préoccupation reconnaissant légalement la famille d'accueil, et non plus exclusivement l'assistante maternelle, est relativement récente.

Il y a lieu de remarquer qu'au sein de l'établissement disposant d'un CAFS, la totalité des professionnels évoque cette entité de famille d'accueil comme une dynamique familiale autour de l'assistante maternelle. La moitié distingue tout spécialement le "couple parental" en insistant sur l'importance de la place du mari, au rôle primordial au sein de la famille d'accueil.

Dans les deux autres établissements, cette considération à l'adresse de la famille d'accueil à travers ses différents membres se révèle si non absente, tout au plus très peu explicite. Seule transparaît la question du couple sans que les autres membres de la famille prennent corps dans cette entité de famille d'accueil. Aussi, il faut souligner que, dans un de ces deux établissements, dans la pratique de l'accueil familial, il reste difficilement acceptable de reconnaître le droit à l'assistante maternelle à participer aux synthèses concernant l'enfant qui lui est confié. On comprend ainsi que la place de la famille d'accueil, à travers chacun de ses membres, reste éloignée de toute considération.

En conclusion, l'assistante maternelle et sa famille associée pour un partenariat qui engage tout spécialement l'assistante maternelle dans une fonction nourricière à la fois nutritive et affective, une fonction d'éducation et une fonction soignante, ambitionnent un programme riche qu'elles nous invitent à considérer.

glossaire

Un glossaire de l'accueil familial, proposé par Daniel Gorans et Jean-Claude Cébula accompagne, dans chaque numéro, les dossiers traités par la revue.

Des compléments peuvent être apportés par les lecteurs. Nous attendons vos propositions.

ACCUEILLIR : vague définition d'une activité familiale. Manière de recevoir quelqu'un. Il est exceptionnel de trouver un qualificatif neutre associé à ce mot : froid ou chaleureux, mauvais ou bon... La fonction d'accueil ne pourrait donc s'associer à la neutralité. Le métier d'accueillant consisterait alors à travailler les affects positifs ou négatifs qui y sont inhérents, la neutralité n'ayant que peu à y voir

AFFECTIVE : dimension nécessaire, mais pas toujours suffisante, de l'accueil familial qui permet de s'occuper d'un accueilli et de lui faire partager sa vie familiale

AMOUR MATERNEL : sentiment positif complexe éprouvé par une mère pour son enfant. Par extension, "ce qui ressemble à ce qui vient d'une mère" (Grand Robert de la langue française). C'est dans ce registre extensif que se situerait la fonction "amour maternel" développée au cours de l'accueil familial

APPARTENANCE : voir glossaire n° 2

APPROPRIATION : voir glossaire n° 2

ASSISTANCE : en accueil familial, forme d'aide à quelqu'un qui mêle, entre autres, la protection, l'accompagnement, la mise à disposition de ce dont il a besoin, voire le soin

AUTONOMIE : indépendance et libre arbitre que les accueillis devraient être encouragés sans relâche à acquérir. L'acquisition, ou à défaut, l'amélioration de l'autonomie est un des objectifs fondamentaux de l'accueil familial

BÉNÉVOLAT : manière d'agir volontairement à titre gratuit, s'opposant aux actions rétribuées. L'exercice régulier d'un métier tel que celui d'accueillant n'est pas compatible avec le bénévolat, source de confusion

BONNE MÈRE (suffisamment bonne) : voir glossaire n° 2

BON SENS : denrée rare, encore disponible chez les familles d'accueil qui savent réagir avec bon sens aux événements du quotidien

CADRE : les effets de l'accueil se développent dans le cadre de la famille. Cependant, c'est un emboîtement de cadres articulés fonctionnellement les uns avec les autres qui rend possible les effets positifs de l'accueil familial : cadre familial, cadre d'intervention défini par l'équipe qui assure le suivi, cadre législatif

CHAMEAU : l'accueilli l'est car il a parfois des déserts affectifs à traverser ou de dangereux hauts fonds à franchir. La famille d'accueil fonctionne alors sur le mode du chameau "vaisseau du désert" ou sur celui du chameau de marine (caissons d'air aidant les navires à franchir les hauts fonds)

CONTENANT : voir glossaire n° 2

CO-THÉRAPEUTE : voir glossaire n° 2

CRÉATIVITÉ : qualité psychique indispensable aux accueillants et à ceux qui les encadrent pour éviter les écueils des fonctionnements chronicisants

DOUBLAGE : si l'on considère que l'accueil familial est également un art, on peut admettre que l'une de ses fonctions est le doublage, qui consiste à coller une toile neuve derrière une toile déchirée. L'accueilli dont la trame familiale est déchirée peut ainsi se référer à une structure renforcée

ÉCONOMIQUE : cet aspect est souvent cause de développement de l'accueil familial ou de l'orientation vers ce mode de prise en charge. Cette préoccupation ne suffit pas à prendre en compte tous les éléments du dispositif

ÉCRAN : les accueillants ont une double fonction d'écran : écran de projection des éléments de la vie affective de l'accueilli, et écran de protection de l'accueilli

ÉDUCATION : sous toutes ses formes, représente un objectif de travail des accueillants, plus particulièrement pour l'accueil des mineurs

ÉLEVAGE : terme vécu comme péjoratif lorsqu'il s'applique aux enfants. Complète le travail de maternage. Elever un enfant combine amour, tendresse, affection, préoccupation maternelle, fiabilité, sécurité

EMPRISE : la relation d'emprise tente d'établir la domination, en particulier affective, d'une personne sur une autre. Lorsqu'elle est à l'oeuvre en accueil familial, elle bloque le développement d'effets positifs

ÉTHIQUE : définir une éthique de travail, un art de se conduire entre accueillants, accueillis et leurs familles, encadrants, autres intervenants "autour de l'accueil" est indispensable. L'éthique concourt au cadre qui garantit le déploiement positif des autres fonctions de l'accueil

ÊTRE LÀ : fait référence à la capacité d'être soi, sujet avec un autre sujet, un autre "être là" dans une attitude empathique et attentionnée

FAMILLE : outil de travail de l'accueillant. Ses caractéristiques sont un support au développement des autres fonctions de l'accueil familial

FIABILITÉ : sentiment de sécurité et de continuité que tout professionnel doit assurer pour protéger l'accueilli et l'accueillant de l'imprévisibilité, c'est-à-dire d'une "inconcevable angoisse physique" selon Winnicott

FONCTION : ensemble des nombreuses caractéristiques que toute famille d'accueil ou tout dispositif d'accueil familial assure au quotidien

GARANT : fonction de l'accueillant qui s'engage à mettre en oeuvre tout ce qui peut concourir au bien-être et à l'épanouissement de l'accueilli. Fonction de l'encadrant qui s'engage à tout mettre en oeuvre pour permettre à l'accueillant d'effectuer son travail dans la sérénité

GARDIENNE : voir glossaire n° 1

GUIDANCE : accompagnement chaleureux par des informations, des conseils, ou des encouragements à trouver soi-même des solutions. Fonctionne à tous les niveaux de l'accueil familial

HÉBERGEMENT : action de loger chez soi. Fonction élémentaire de l'accueil familial qui ne se résume jamais à la satisfaction d'un tel besoin

HOSPITALITÉ : dans un premier sens, accueil et logement gratuits, charitables. En accueil familial, dimension chaleureuse donnée à l'hébergement

HÔTELIÈRE : avec l'hébergement et l'hospitalité, fonction traditionnelle, mais insuffisante à décrire les particularités du travail des familles d'accueil

IDÉALISATION : voir glossaire n° 2

IDENTIFICATION : voir glossaire n° 2

INDIVIDUALISATION : voir glossaire n° 2

INTÉGRATION : fonction des accueillants qui permet de faciliter aux accueillis l'accès à tous les aspects de la vie familiale, et de la vie sociale

JACHÈRE : au sens propre, terre labourable laissée au repos. Mettre les relations familiales en jachère peut permettre aux accueillis d'être cultivés, avec de nouveaux semis, par les accueillants. Voire, l'alternance ternaire "semis familiaux, jachère, semis d'accueillants"... est susceptible de donner de superbes récoltes !

LIEN, LIAISON : la fonction lien permet de nouer, puis de dénouer, pour aller de l'attachement vers l'autonomie. Très utilisée en accueil familial

LOI : règle imposée. Les lois symboliques à l'oeuvre dans la famille d'accueil, articulées à celles qui définissent leur cadre de travail, déterminent un fonctionnement spécifique

MATERNAGE : voir glossaire n° 2

MATRICE PSYCHIQUE TRANSITIONNELLE : sorte d'appareil psychique autre, qui recueille et élabore les pensées à panser d'un accueilli

MYTHE : récit symbolique, issu de la tradition populaire, qui met en scène des personnages confrontés aux grands problèmes de la vie (quotidienne ou psychique). S'y référer permet à chacun de se situer dans l'universalité du genre humain. De nombreux mythes évoquent des histoires d'accueil familial. Les mythes d'accueil peuvent avoir la même fonction pour l'accueilli que les contes pour les enfants

NAÏVETÉ : attendue des familles d'accueil, elle aurait des vertus curatives, ou serait cause de réponses appropriées dictées par le bon sens. Cette disposition, naguère recherchée, n'exclut plus de penser à la formation et à la professionnalisation des accueillants

OCCULTATION : en astronomie, disparition d'un astre en particulier quand il est masqué par un autre astre. Les accueillants peuvent avoir pour l'accueilli une dangereuse fonction d'occultation de sa famille

ODYSSÉE : récit des aventures d'Ulysse pour retrouver sa famille. L'accueil familial a, entre autres, une fonction d'odyssée pour l'accueilli (voir mythes)

PARENTAL : la fonction parentale de l'accueillant est indéniable. Elle est cependant source de confusion si elle aboutit à une position illusoire de parentalité réelle

PARTAGER : voir glossaire n° 2

PATERNEL : la fonction paternelle n'est pas prise suffisamment en considération en accueil familial. Par exemple, le législateur a fondé ses textes en référence à l'assistante maternelle. Les fonctions paternelles et maternelles sont complémentaires. Pour ce qui concerne l'accueil de mineurs, l'existence de ces deux fonctions chez les accueillants est fondamentale

PENSER, PANSER : activité psychique inhérente au travail des familles d'accueil qui, pour accueillir, vivre avec, pensent à l'autre accueilli, pensent l'autre, pensent les pensées de l'autre. Penser et panser, c'est-à-dire prendre soin

PLACEBO : voir glossaire n° 2

PRÉVENTION : voir glossaire n° 2

PROFESSIONNEL : attitude revendiquée par les familles d'accueil, et bien entendu, capacité attendue de tous les personnels participant à l'accueil familial

PSYCHIQUE : fonction essentielle à assurer pour faire grandir un enfant ou pour panser les défaillances d'un accueilli. Tributaire d'une activité de pensée, elle complète la fonction affective

QUESTIONNEMENT : rend possible un travail dynamique d'élaboration psychique. Il est indispensable en accueil familial que tous les acteurs l'utilisent : l'accueil et ses objectifs doivent sans cesse être mis en question

QUIPROQUO : erreur consistant à confondre deux personnes (ou deux choses). Famille d'accueil et famille d'origine peuvent être l'objet d'un quiproquo symbolique de la part de l'accueilli, mais aussi parfois de la part des encadrants

RÉPARATION : fonction nécessaire mais non suffisante en accueil familial. Elle est présente chez les accueillants, les encadrants, mais également, à y regarder plus attentivement, chez l'accueilli et sa famille

REPÉRAGE : marquage par un signe permettant de reconnaître ou retrouver ; par extension, action de retrouver ou reconnaître. Le repérage de la place de chacun dans son propre système familial s'appuie souvent pour l'accueilli sur ce qu'il peut observer à partir d'un repérage analogue chez les accueillants

RÉPÉTITION : l'accueil familial est une scène qui peut permettre la répétition des traumatismes. Cette mise en acte du passé survient faute de remémoration. Il convient d'élaborer, pour et avec l'accueilli, cet obstacle psychique afin de le comprendre et de le dépasser

RÊVE : activité psychique durant laquelle défilent des images parfois associées à des mots, des affects, des représentations sensorielles. Le plus souvent lié au sommeil, le rêve peut survenir plus ou moins involontairement à l'état de veille. Les accueillants et les référents rêvent souvent de "leur" accueilli. Ceci laisse penser qu'accueillir dans son propre psychisme est une fonction importante, inhérente au travail en accueil familial

SÉCURITÉ : voir glossaire n° 2

SÉPARATION : l'accueil familial est une façon de répondre aux nécessités de séparation. La séparation réelle doit aussi tenir compte des phénomènes affectifs. Une des fonctions du travail en accueil familial est alors d'ouvrir les possibilités d'élaboration des séparations, de leurs causes ainsi que de leurs effets

SOCIALISATION : voir glossaire n° 2

SOIN : voir glossaire n° 2

SOUTIEN : voir glossaire n° 2

SUBSTITUTION : la famille d'accueil a-t-elle pour fonction d'être une famille de substitution, c'est-à-dire de se mettre à la place de la famille de l'accueilli pour jouer son rôle? C'est le cas lorsque celle-ci est inexistante, ou totalement et définitivement déstructurée. Ailleurs, c'est une tentation permanente à laquelle il convient d'être attentif et qu'il convient de moduler

SUPLÉANCE : nouvelle dimension demandée à l'accueil familial qui a pour mission de suppléer les défaillances familiales et non de s'y substituer

SYMBOLE : objet, image, voire personne ayant une valeur évocatrice. Les accueillants, leurs lois familiales ont par exemple une fonction symbolique pour l'accueilli qui s'y appuie pour évoquer sa propre famille

TIERS : voir glossaire n° 2

TOURISME : voyage distrayant dans un endroit autre que celui dans lequel on vit. On dit d'une personne qu'elle "fait du tourisme" lorsqu'on la soupçonne d'amateurisme. Certains accueils dits "de dépannage" ou qualifiés de "relais" peuvent s'apparenter au tourisme (en particulier pendant les vacances)

TRUCHEMENT : interprète, porte-parole ou intermédiaire. Les accueillants ou les encadrants utilisent cette fonction pour "médiatiser" des relations trop difficiles

UBIQUITÉ : don consistant à pouvoir être en plusieurs lieux à la fois. S'apparente à un don divin. L'accueil familial ouvre donc pour l'accueilli la possibilité de fonctionner divinement : il est souvent par la pensée, par les affects, voire par les comportements simultanément dans deux familles

UTOPIE : à l'origine, pays ou lieu imaginaire où règne le bonheur. Par extension, objectif idéal et irréalisable. Les objectifs utopiques peuvent être indispensables pour orienter de manière constructive et dynamique un travail. Dans ce sens, le retour de l'accueilli dans sa famille apparaît parfois comme une utopie

VOILAGE : pièce de tissu partiellement transparente destinée à cacher. La fonction de voilage en accueil familial procède de l'analogie avec les transports ferroviaires : "une famille peut en cacher une autre"

ZUTIQUE : fonction indispensable aux familles d'accueil qui doivent parfois dire "zut" aux remarques et analyses des encadrants afin de conserver un bon sens nécessaire

dossier juridique

LES ASSISTANTES MATERNELLES SONT-ELLES SOUMISES AU SECRET PROFESSIONNEL?

Pierre VERDIER

ancien directeur de la DDASS de Moselle
directeur général de la Vie au Grand Air

Savoir si les assistantes maternelles sont ou non soumises au secret professionnel n'est pas si simple, et l'on ne peut y apporter une réponse unique. Essayons de clarifier tout d'abord le cadre général, avant de détailler en fonction des différentes situations, et de rappeler les textes de loi.

Le cadre général

a) Qu'est-ce que le secret professionnel?

C'est une disposition du code pénal qui interdit, à certaines personnes, sous peine de sanctions pénales, la révélation (par parole, écrit ou même imprudence) des informations dont elles ont eu connaissance à l'occasion de leur profession.

Il est ainsi rédigé : "la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende". Article 226-13 du Code Pénal.

C'est une disposition du Code Pénal, ce qui signifie que les juges en font une interprétation stricte.

b) Qui y est tenu?

Le Code Pénal n'a pas établi de liste, c'est donc la loi et la jurisprudence qui le définissent. On peut être tenu au secret professionnel :

- par état : c'est le cas des ministres du culte,
- par profession : il faut alors un texte légal qui le signifie expressément. Tel est le cas pour les assistantes sociales, les infirmiers, les médecins. Tel n'est pas le cas pour les assistantes maternelles qu'aucun texte n'astreint au secret professionnel, mais nous verrons que certaines peuvent l'être à un autre titre,

- par fonction ou mission : tel est le cas pour tous ceux qui collaborent au service départemental de PMI (Article 188 Code santé publique) et pour tous ceux qui participent aux missions de l'Aide Sociale à l'Enfance. (Article 80 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale).

c) Pourquoi le secret professionnel?

Ce n'est pas pour assurer le respect de la vie privée, comme on le dit parfois, mais pour garantir la crédibilité de certaines professions.

Ainsi en est-il pour le médecin, le prêtre, l'assistante sociale, l'avocat. Toute personne en difficulté sait qu'elle peut parler à ces personnes en toute confiance et que rien ne sera répété de ce qui est dit ou même compris ou deviné.

d) Qu'est-ce que ça implique pour ceux qui y sont tenus?

C'est une obligation de se taire. Même la personne qui s'est confiée ne peut en délier le dépositaire.

Si une personne tenue au secret professionnel a connaissance de mauvais traitements ou de privations infligés à un enfant de moins de 15 ans, elle peut informer les autorités judiciaires (Procureur de la République), ou administratives (Président du Conseil Général), (Article 226-14 du Code Pénal) ; mais elle n'y est pas obligée (Article 434-3 du Code Pénal).

Autrement dit, elle ne sera pas poursuivie pour "non dénonciation" alors que les autres citoyens le seraient.

Toutefois, bien évidemment, elle est tenue de lui porter assistance, directement ou en provoquant des secours, car cette obligation ne souffrira aucune exception (Article 223-6 du Code Pénal).

e) Pourquoi les personnes tenues au secret professionnel sont-elles dispensées de "dénoncer" les mauvais traitements sur enfants dont elles ont connaissance dans l'exercice de leur profession?

Ce n'est pas par privilège ou protection mais pour deux raisons essentielles :

- tout d'abord, on l'a dit, c'est d'une part pour assurer la confiance qui est nécessaire pour l'exercice de certaines professions ;
- mais c'est aussi parce que le législateur a estimé qu'en tant que professionnelles, ces personnes sauraient quoi faire pour porter assistance sans en référer nécessairement à la justice ou à l'administration. Elles ne sont pas seulement témoins des mauvais traitements, elles peuvent être acteurs de leur prise en charge.

f) Celui qui est tenu au secret professionnel n'a-t-il pas des comptes à rendre?

Tout d'abord, bien sûr, il pourra être amené à rendre compte de ce qu'il a fait pour porter assistance puisque cette obligation ne comporte aucune exception et justifie que l'on viole, au besoin, le secret professionnel. (Article 223-6 du Code Pénal).

Ensuite, tout dépend de son statut professionnel : le médecin, l'infirmière, qui travaillent en libéral n'ont de compte à rendre à personne, hormis dans le cas de non assistance à personne en danger. En revanche, celui qui est salarié d'une institution, doit rendre compte à son directeur (ou responsable) en vertu du lien de subordination que comporte tout contrat de travail.

g) Quelles sont les obligations des personnes qui ne sont pas tenues au secret professionnel?

Par rapport aux informations apprises dans le cadre de leur activité professionnelle, elles ont deux obligations :

- une obligation de discrétion : en cas d'indiscrétion elles pourraient être poursuivies pour atteinte à la vie privée et celui qui en serait victime pourrait exiger des dommages et intérêts sur la base de l'article 9 du Code civil.
- une obligation, sous peine d'amende voire d'emprisonnement, d'informer les autorités judiciaires ou administratives des mauvais traitements ou privations sur mineurs de 15 ans dont elles ont connaissance. (Article 434-3).

Tel est le cadre général. Voyons maintenant comment il s'applique suivant que l'assistante maternelle est employée par un particulier, par une personne morale de droit privé, travaille dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou encore constitue ce qu'on appelle un tiers digne de confiance.

I. Assistantes maternelles employées par des particuliers

Les assistantes maternelles employées par des particuliers ne sont pas tenues au secret professionnel. En effet, le texte sur le secret professionnel est un texte d'incrimination pénale qui est d'application stricte. Or, aucun texte ne les soumet expressément au secret professionnel.

Certes, l'ancien article 187 du Code de la Santé Publique les mentionnait expressément. Elles ont été ôtées du texte actuel tel qu'il résulte de l'article 8 de la loi n° 89.899 du 18 décembre 1989 qui a introduit dans le Code de la Santé Publique un article 188 ainsi libellé : "L'article 378 du Code Pénal (devenu 226-13) relatif au secret professionnel est applicable à toute personne appelée à collaborer au service départemental de protection maternelle et infantile".

Ce texte vise, par exemple, les secrétaires, les personnels d'accueil qui ont connaissance des carnets de santé, des carnets de grossesse, des certificats de santé, etc... mais non les assistantes maternelles¹, pas plus d'ailleurs que le personnel des crèches.

Les assistantes maternelles sont contrôlées par le service de PMI mais elles n'en font pas partie. On ne peut astreindre les contrôlés aux mêmes obligations que les contrôleurs.

Cela a pour conséquence qu'elles doivent informer, sous peine de sanction pénale (amende, emprisonnement) soit le médecin chef de PMI, soit le service d'Aide Sociale à l'Enfance, soit la justice par le canal de la police, de la gendarmerie ou du Procureur de la République, des sévices ou privations sur enfant dont elles ont connaissance.

Si elles sont citées en justice, elles doivent s'y rendre et doivent témoigner sur ce dont elles ont eu connaissance. En revanche, elles sont tenues au respect de la vie privée de l'enfant accueilli et de ses parents. Si elles révèlent des informations sur des faits qui leur sont personnels, elles peuvent être poursuivies pour atteinte à la vie privée. (Article 9 du Code Civil). Ces obligations s'appliquent à tous les membres de sa famille (conjoint, enfant) et à toute personne vivant sous le même toit.

II. Assistantes maternelles employées par des personnes morales de droit privé (hors Aide Sociale à l'Enfance)

Sont concernés les crèches familiales et les "services relais". Les mêmes règles que ci-dessus s'appliquent : pas de secret professionnel, obligation de discrétion, obligation d'informer les autorités judiciaires ou administratives des sévices ou privations sur mineur de 15 ans.

En plus, de par leur contrat de travail, elles ont un lien de subordination avec un employeur, et ont l'obligation de rendre compte à leur hiérarchie pour la mettre en mesure d'exercer ses responsabilités.

Nous avons relevé plus haut que cette obligation s'imposait d'ailleurs même aux personnes tenues au secret professionnel au titre de leur profession, lorsqu'elles sont employées par une institution (assistante sociale par exemple).

III. Assistantes maternelles travaillant dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance

Il s'agit des personnes employées par les départements ou par un service privé habilité par le département pour recevoir des enfants au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elles sont tenues au secret professionnel par un texte spécifique : l'article 80 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

Ce texte dispose :

- qu'elles sont tenues au secret professionnel, c'est-à-dire à l'obligation de taire ce dont elles ont connaissance dans l'exercice de leur profession. Cette obligation est absolue vis-à-vis des tiers,
- qu'elles ont l'obligation d'informer le service de situation de maltraitance à enfants, ceci, en principe, par l'intermédiaire du responsable du service, (obligation hiérarchique) ; mais en cas d'impossibilité, cette information peut être faite directement,
- qu'elles ont, enfin, une obligation de rendre compte à leur chef de service en vertu du lien de subordination que comporte tout contrat de travail, son non-respect entraînant des sanctions pénales pouvant aller jusqu'au licenciement.

Appelées à témoigner en justice, elles doivent se présenter et prêter serment. Relevées de l'obligation de secret professionnel par l'article 226-14 du Code Pénal, elles peuvent témoigner, mais n'en ont pas l'obligation (Article 434-3 du Code Pénal).

Ces obligations s'imposent aux personnes vivant sous le même toit (conjoint, enfant) puisqu'ils forment une "famille d'accueil" (Article 123-3 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale).

IV. Tiers dignes de confiance

S'il est nécessaire de retirer un enfant de sa famille par mesure d'assistance éducative, le juge des enfants peut le confier à un "tiers digne de confiance" (article 375-3 du Code Civil). Ces personnes ne sont ni des professionnels, ni des salariés. Elles exercent une mesure d'assistance éducative ordonnée par le juge. Aussi, elles :

- ne sont pas soumises au secret professionnel,
- doivent rendre compte au juge des enfants,
- ont l'obligation d'informer des sévices et privations,
- ont l'obligation de témoigner si elles sont citées en justice,
- ont un devoir de discrétion vis-à-vis des tiers.

Les textes de loi

1. L'obligation générale de porter secours (Article 223.-6. du Code Pénal)

Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende.

Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.

2. L'obligation d'informer les autorités et les personnes qui en sont dispensées

(Article 434-3. du Code Pénal)

Le fait, pour quiconque ayant eu connaissance de mauvais traitements ou privations infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende.

Sauf lorsque la loi en dispose autrement, sont exceptées des dispositions qui précèdent les personnes astreintes au secret dans les conditions prévues par l'article 226-13.

3. Le secret professionnel

(Article 226-13. du Code Pénal)

La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire par état, par profession, par fonction, ou en raison d'une mission, est punie d'un an d'emprisonnement, et de 100 000 F d'amende.

4. Les exceptions

(Article 226-14. du Code Pénal)

L'article 226-13 n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret. En outre, il n'est pas applicable :

1°) à celui qui informe les autorités judiciaires, médicales ou administratives de sévices ou privations dont il a eu connaissance et qui ont été infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique ;

2°) au médecin qui, avec l'accord de la victime, porte à la connaissance du Procureur de la République les sévices qu'il a constatés dans l'exercice de sa profession et qui lui permettent de présumer que des violences sexuelles de toutes natures ont été commises.

5. Le secret des personnes participant aux missions de l'Aide Sociale à l'Enfance

(Article 80. du Code de la Famille et de l'Aide Sociale)

Toute personne participant aux missions du service de l'aide sociale à l'enfance est tenue au secret professionnel sous les peines et dans les conditions prévues par les articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal. Elle est tenue de transmettre sans délai au président du conseil général ou au responsable désigné par lui toute information nécessaire pour déterminer les mesures dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier, et notamment toute information sur les situations de mineurs susceptibles de relever de la section 5 du chapitre 1er du présent titre.

L'article 226-13 du code pénal n'est pas applicable aux personnes qui transmettent des informations dans les conditions prévues par l'alinéa précédent ou dans les conditions prévues par l'article 78 du présent code.

6. Le secret professionnel de PMI

Article L. 188 du Code de la Santé Publique

L'article 378 du code pénal relatif au secret professionnel est applicable à toute personne appelée à collaborer au service départemental de protection maternelle et infantile

7. Article L. 152, alinéa 2 du code de la Santé Publique

Chaque fois que le personnel du service départemental de P. M. I. constate que la santé ou le développement de l'enfant sont compromis ou menacés par des mauvais traitements, et sans préjudice des compétences ou de la saisine de l'autorité judiciaire, le personnel en rend compte sans délai au médecin, chef de service, qui provoque d'urgence toute mesure appropriée.

Tels sont les principes qui régissent le délicat problème du secret professionnel. En cas de difficultés, n'hésitez pas à écrire à "L'accueil familial en revue". Nous vous répondrons.

Pour information complémentaire, vous pouvez également consulter l'ouvrage que Pierre Verdier et Jean-Pierre Rosenczweig viennent de publier "Le secret professionnel en travail social", (éditions DUNOD et Jeunesse et Droit), un ouvrage pratique constitué autour de 100 questions-réponses (140 pages - 98 F).

1 - Nous n'ignorons pas que le groupe de travail mis en place par le ministère du travail et des affaires sociales et le ministère de la justice conclut différemment dans son rapport du 21 juin 1996, mais sans apporter de justifications. C'est, selon nous, une erreur qui peut être lourde de conséquences pour les intéressés qui se croiraient dispensés de l'obligation de dénoncer les sévices ou privations sur mineurs et aussi pour les enfants victimes.

mythes et contes

LA VIE EST-ELLE UN LONG FLEUVE TRANQUILLE?

Daniel GORANS

praticien hospitalier, SAFT, Nantes

Préambule et Introduction : lettre anonyme

Monsieur ou Madame, ou qui que vous soyez...

J'ai longtemps hésité avant de vous écrire cette lettre.

Né de père inconnu et de mère incertaine... trouvé dans un terrain vague, je, non soussigné, fus élevé par un bienfaiteur anonyme. Je grandis clandestinement dans un lieu imprécis.

Après avoir fait des études par correspondance dans une solitude complète... je regagnai sans papiers une route qui n'est plus sur la carte, un endroit que je ne peux révéler.

Là, j'écrivis plusieurs lettres anonymes à des correspondants lointains... sur le point d'être découvert... je m'enfuis dans le désert... d'où je vous écris...

Peut-être souhaiteriez-vous savoir pourquoi je me confie ainsi à vous dont j'ignore l'identité? C'est dans un moment de dépression ... tout simplement.

N'y voyez pas d'autres raisons ! Ne cherchez pas à savoir qui je suis... mon nom ne vous dirait rien. Et je signe d'une main incertaine : le susnommé !

Triste ironie que celle de Raymond Devos sur le poids de la destinée anonyme et solitaire d'un enfant déplacé. Usuellement, Devos tire ses effets comiques de phénomènes de déplacement : chaque mot, chaque personnage, tente d'échapper à sa destinée en sautant d'un sens à l'autre ou d'un sens à un contresens ...

Il a, semble-t-il, dans un de ses sketches, évoqué la possibilité de créer des placements familiaux : frustré face à son désir de voir une mer invisible car démontée (par la tempête), il se demande quand elle sera remontée.

Remonter une mer (e) ailleurs, voilà qui est susceptible d'éviter la tempête ... Créons donc des mères remontées, ailleurs... Dans des placements familiaux par exemple.

D'ailleurs, de telles pratiques sont omniprésentes dans les mythes, les contes, les religions, la littérature. Elles sont si fréquentes que nous ne pourrions faire qu'un survol rapide et tronqué de quelques-unes d'entre elles, probablement pas au hasard.

1. Plusieurs personnages divins ou prophétiques ayant une place importante dans notre culture ont subi un déplacement familial

- Zeus, confié par sa mère Rhéa à des nymphes et à la chèvre Amalthée, sa vraie nourrice, pour pouvoir échapper aux dents de son père Chronos. Le destin avait en effet indiqué à celui-ci qu'il serait détrôné par l'un de ses enfants.
- Romulus et Rémus élevés par la louve et le berger Faustulus suite à une sombre lutte de pouvoir entre descendants d'Enée. Ils fondent Rome. Romulus, après avoir tué son frère, en fait un asile pour ceux qui avaient à fuir la justice de leur pays. Romulus fut déifié après avoir disparu dans un orage.
- Moïse (Exode ch. 2) sauvé des eaux, puis placé en nourrice chez sa mère avant d'être élevé par la fille du pharaon, il déplace tout un peuple jusqu'à la Terre Promise. Il a les pouvoirs d'un prophète primordial.
- Mahomet est placé en nourrice dans une tribu bédouine jusqu'à l'âge de six ans. Il a aussi les pouvoirs d'un prophète primordial.
- Que penser de Jésus élevé par Joseph qui n'est pas son père (Mathieu), et par Marie qui semble-t-il a eu un rôle de mère porteuse (Luc) non désirante et non active (excusez l'hérésie)?

2. Mythes et contes sont peut-être plus précis quant aux vertus qu'ils prêtent aux placements

Plusieurs des exemples qui suivent reprennent ceux analysés par le Docteur Giret dans son mémoire de CES de Psychiatrie (PFS situation et rôle dans un intersecteur de Psychiatrie Infanto-Juvenile - Aspects pratiques et réflexion théorique - Paris 1985).

Le placement fait souvent suite à un évitement de la mort par infanticide :

- Oedipe, rattrapé par sa destinée, incestueux et parricide malgré l'adoption par la reine de Corinthe.
- Blanche-Neige placée chez les sept nains (véritable famille-communauté) pour y grandir à l'abri de la rivalité de sa belle-mère par rapport au désir supposé incestueux de son père.
- Le Petit Poucet qui est accueilli en placement par la femme de l'ogre et déplace l'infanticide chez celui-ci pour retourner chez ses parents dans de bonnes conditions (placement idéal?).

Dans les contes mythologiques celtiques d'Irlande, de Grande-Bretagne et à moindre partie de Bretagne, le placement familial, surtout des garçons, est une institution. La tradition du "fostering" fait confier le jeune garçon à son oncle maternel. C'est cet oncle qui l'initie à la vie collective adolescente, puis adulte, et lui enseigne le métier des armes. Mais il n'est pas rare que le garçon s'éprenne de la femme de l'oncle, et que celle-ci l'initie aux relations affectives.

Ainsi, Gauvain, neveu du roi Arthur et éduqué par lui, est l'amant de la reine Guenièvre dans les versions les plus anciennes des Romans de la Table Ronde.

Une des fonctions du fostering serait le déplacement du désir incestueux.

- Dympe prend la mer pour fuir le désir incestueux de son père, roi d'Irlande. Celui-ci la rattrape à Geel et la décapite. Depuis, sur sa tombe, ont eu lieu des guérisons miraculeuses de troubles mentaux.

La tradition du placement familial de Geel prendrait sa source dans ce mythe. Les familles accueillent les malades mentaux, que l'espoir d'un miracle fait affluer.

3. Quelques pages de la littérature anglaise et indienne peuvent aussi contribuer à nous faire réfléchir

- L'histoire de Peter Pan (JM Barrie) est un exemple d'antiplacement : Peter Pan se réfugie dans un monde sans adulte de référence. Dans ce monde, les enfants perdus tournent en rond et l'on ne peut y grandir. Il garde même ses dents de lait.

- Mowgli, "la Grenouille" de Kipling, est élevé par une famille de loups. Il bénéficie d'une double appartenance culturelle, comme d'autres jeunes héros de cet auteur. Cette double appartenance leur confère force et sens de la justice.

- plus proche de nous, dans "Les Enfants de Minuit" (de Salman Rushdie), Saleem Sinai est élevé par d'autres que ses parents. Il a des pouvoirs surnaturels, ainsi que d'autres héros de Rushdie (cf. Les Versets Sataniques) placés dans la situation d'être arrachés brutalement à leur environnement originel (Gibreel Farishia).

4. Les cultures qui imprègnent notre pensée véhiculent donc quelques idées fortes concernant les enfants déplacés de famille

Les personnages divins et prophétiques qui ont subi ces déplacements ne connaissent pas leur père ou pensent que ce sont des dieux (image de père idéal, insaisissable et tout puissant). Leur déplacement est une condition de leur survie et leur permet de révéler leurs aptitudes hors du commun, qui sont parfois des menaces considérables à l'intégrité de la toute puissance paternelle.

Dans les mythes et les contes, c'est survivre à un désir d'infanticide, échapper à l'inceste qui paraissent les moteurs essentiels du déplacement. Parfois même, cela permet à l'enfant déplacé de prendre en charge les difficultés de ses parents.

Dans la littérature, c'est plus précisément de la folie dont il s'agit, soit que les personnages déplacés aient des pouvoirs ou des savoirs extraordinaires qui pour nous pourraient s'apparenter à certaines formes de délire, soit que cela conduise à un retrait social et relationnel important. La famille accueillante permet la survie, mais parfois à quel prix !

Enfin, mythes et traditions se mélangent dans l'hospitalité familiale de la cité de Geel. La famille d'accueil permet d'attendre la guérison, le miracle, dans des conditions suffisamment bonnes.

études et recherches

L'ENFANT HANDICAPÉ EN FAMILLE D'ACCUEIL : BESOINS DES PROFESSIONNELS

Nous publions le résumé d'une recherche menée en 1996 à Montpellier par Joël ROY (pédo-psychiatre, AFREE), Rose-Marie GORGUES (psychomotricienne, Clinique Peyre Plantade), Laurence HADAMARD (psychologue, SESSAD), et Claudine HERAIL (assistante sociale, Clinique Peyre Plantade).

Cette recherche a été financée par le CTNERHI en collaboration avec la DSD de l'Hérault, l'ADDAM (association d'assistantes maternelles), et des établissements d'éducation spéciale. Le rapport final doit faire l'objet d'une publication aux éditions du CTNERHI (PUF) dans le courant du dernier trimestre 1997.

Cette étude a pour objet de cerner les besoins des professionnels face à un enfant handicapé accueilli chez une assistante maternelle. Les questions posées, avant l'étude, par les acteurs mêmes de ces situations, se situent autour de :

- la cohérence de ces accueils (multiplicité des intervenants), et la méconnaissance de la problématique du handicap de la part des services sociaux et des familles d'accueil,
- leur faisabilité pour les différents partenaires : difficultés pour les services sociaux de recruter des familles adéquates et de les accompagner, difficultés pour les services de soins (instituts médico-éducatifs ou autres) de bien situer les familles d'accueil dans leurs missions, impact propre du handicap sur les assistantes maternelles et risque de surinvestissement ou de démobilitation brutale, incompréhension mutuelle des missions de chacun.

L'absence de littérature sur ce sujet, hormis le cas de figure de familles d'accueil spécialisé ou thérapeutique, nous a conduit à mener une étude exploratoire, épidémiologique et clinique.

Nous nous sommes proposés de recenser dans un premier temps l'ensemble des accueils existants dans le département de l'Hérault, d'étudier ensuite l'histoire de ces accueils, et principalement les besoins des professionnels concernés : familles d'accueil, intervenants sociaux, professionnels du handicap.

1. La méthode

Le recensement des accueils s'est fondé sur deux enquêtes réalisées régionalement, l'une par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales en 1991 concernant les enfants handicapés de 4 à 20 ans en institution spécialisée, l'autre mandatée par l'Observatoire Régional de la Santé du Languedoc-Roussillon auprès des enfants handicapés de moins de 6 ans répertoriés par la CDES.

L'étude clinique a porté sur l'ensemble des enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance, et reconnus handicapés ou en difficulté importante (n = 68). Un questionnaire adressé aux assistantes maternelles accueillant ces enfants a permis de catégoriser les handicaps, de repérer les services de soins en charge de l'enfant, et d'évaluer globalement l'indice de satisfaction ainsi que les besoins les plus évoqués par rapport à ces accueils.

22 situations, réparties en 11 paires, ont ensuite été le support de l'analyse clinique. Chacune d'elles ont été appariées en fonction du type de handicap de l'enfant (somatique ou relationnel), de la durée du placement et de l'âge ; l'un des enfants de la paire étant suivi par une institution de l'éducation spéciale, l'autre par une équipe de soins ambulatoires dans l'hypothèse qu'il s'agissait là d'un paramètre pertinent.

Pour chaque situation, nous avons recueilli, par l'intermédiaire d'entretiens semi-directifs, le témoignage de l'assistante maternelle, de l'éducateur référent et de l'équipe de soins institutionnels ou ambulatoires. Nous avons procédé à l'analyse thématique des discours en les regroupant par catégories d'intervenants.

Puis, nous avons comparé les besoins et les points de repères de chacune des catégories, à la recherche des logiques propres à chaque partenaire et des articulations de ces logiques entre elles.

2. L'étude épidémiologique

En 1991, le nombre d'enfants handicapés accueillis en famille d'accueil peut être évalué à 191. Ils représentent 17% de la population en institution. Il s'agit pour les 3/4 d'enfants déficients mentaux. La moitié ont plus de 16 ans. 102 enfants dépendent de l'aide sociale à l'enfance.

Nous avons eu accès aux 73 dossiers des enfants considérés les plus en difficultés

- pour 50%, le handicap est d'origine somatique (Trisomie 21, polyhandicap, diabète, mucoviscidose...);
- pour 40%, il s'agit de troubles du caractère et du comportement ;
- enfin, 10% ont des difficultés sociales importantes, et sont en famille d'accueil au titre de la prévention du surhandicap relationnel.

Le nombre de placements de ce type a doublé de 1990 à 1995, passant de 89 à 183 pour ce département.

3. L'étude clinique

3.1. Étude par questionnaire

Les réponses au questionnaire (88%) ont permis d'explorer les modalités de ces accueils :

- 30% des enfants sont pupilles de l'état (enfants trisomiques abandonnés). Les autres sont accueillis sous un régime de garde ou d'AEMO, et rencontrent leur famille naturelle de façon très différente : la moitié au moins une ou deux fois par mois, l'autre moitié moins d'une ou deux fois par an.
- Un peu plus de 50% des enfants sont accueillis également en établissement de l'éducation spéciale, les autres restent au domicile pour les plus jeunes et les plus handicapés, ou sont intégrés scolairement et suivis par une équipe de soins ambulatoires.

Les assistantes maternelles accueillent rarement cet enfant seul (30%), le plus souvent avec un autre enfant (43%) ou deux autres (20%). Il côtoie, dans 3/4 des cas, un enfant naturel de la famille d'accueil.

- C'est sans formation particulière par rapport aux handicaps (78%), en ayant exprimé le désir de ce type d'accueil (70%), sans en connaître la durée exacte (80%), que les familles d'accueil exercent leur métier. L'étude des besoins et des aides reçues (questionnaire de Barrera) permet de retrouver un taux de satisfaction global élevé (70%) ; il pointe cependant une demande importante d'informations et de conseils vis-à-vis des handicaps et de la conduite à tenir face à ces enfants.

3.2. Les entretiens

a) Points de repères et besoins des assistantes maternelles

Les familles d'accueil interviewées se défendent d'être spécialistes du handicap, prônent une pratique individualisée pour chaque enfant. Elles s'appuient sur leur savoir "être parent", complété par une expérience professionnelle antérieure des difficultés relationnelles ou une expérience affective personnelle des handicaps. L'accueil se déroule toujours dans le cadre élargi de la famille, en faisant participer le mari et souvent les enfants.

Vis-à-vis des autres professionnels engagés auprès de l'enfant, elles sont en demande d'aide et d'information. L'éducateur référent leur paraît souvent assez éloigné, parfois hostile ; les institutions de l'éducation spéciale ne permettent pas de les rassurer sur l'évolution et la prise en charge des handicaps d'origine somatique. Elles compensent ce manque de soutien en créant parfois leur propre réseau parallèle de professionnels qu'elles choisissent (médecins généralistes, rééducateurs...). Par contre, pour les problèmes psychologiques, trop souvent, elles ne trouvent pas suffisamment de soutien.

Les difficultés des familles naturelles pour élever leur enfant sont d'autant mieux comprises qu'il s'agit d'un handicap somatique. Néanmoins, la nécessité de maintenir des liens entre enfant et famille naturelle, si elle est acceptée, n'est pas réellement intégrée pour les 3/4 des assistantes maternelles. L'objectif d'une meilleure structuration de la personnalité de l'enfant est contrecarré par l'organisation des rencontres ; l'impact éventuellement néfaste à court terme est au devant de la scène.

L'attachement réciproque enfant-famille d'accueil est le plus souvent retrouvé, et l'art de ces assistantes maternelles est de gérer cette apparente contradiction d'une proximité affective et matérielle nécessaire et d'une distanciation suffisante pour préserver une future séparation.

Trois types d'accueils ont pu être mis en évidence :

- les accueils familiaux stricts : l'intervention de la famille d'accueil ne concerne que la vie intra-familiale. Souvent subis, rarement revendiqués, ils sont particulièrement fréquents si l'enfant présente un handicap d'origine somatique, si l'institution qui le prend en charge fonctionne sur elle-même et si l'éducateur référent est éloigné.
- les accueils solitaires : les familles d'accueil assurent toute la prise en charge de façon isolée des services sociaux. Si la liberté d'action semble totale, en fait la solitude est grande, le risque de surinvestissement important avec enfermement familial.
- les accueils partenariat : ils sont le fait d'une concertation des différents partenaires ; les missions de chacun sont bien définies, les champs et les limites d'intervention complémentaires.

b) Points de repères et besoins des travailleurs sociaux

Globalement, on retrouve un consensus des travailleurs sociaux autour de la complexité et de la spécificité de ces accueils. Concernant leur responsabilité dans le bon fonctionnement de l'accueil, ils élaborent des stratégies et des sécurités pour maîtriser cette complexité. Ils doivent gérer à la fois les risques de trop d'investissement de la part de l'assistante maternelle, la nécessité de soins, la nécessité d'un abord pluri-institutionnel, le traitement de l'accueil social.

D'une façon générale, la plupart des éducateurs craignent "trop d'investissement, trop d'enthousiasme" vis-à-vis de l'enfant du fait de son handicap somatique ou de sa difficulté relationnelle. A priori ce risque existe pour tous.

Il devient le point central autour duquel s'articulent les différentes pratiques. Réellement, ce surinvestissement est constaté seulement dans un tiers des cas, soit qu'il ait été déjoué, soit qu'il ne soit tout simplement pas à l'œuvre.

Un ensemble de stratégies va alors se développer afin de lutter ou de prévenir ce surcroît d'attachement :

- la première, et la plus sécurisante pour l'éducateur ASE, est de s'assurer que l'assistante maternelle est "hypercompétente". La confiance peut alors s'installer, se fondant soit sur une expérience ancienne reconnue, soit sur une mise à l'épreuve de la réalité au fur et à mesure du placement. Ce besoin de sécurité permet de comprendre qu'il soit difficile aux travailleurs sociaux de trouver des assistantes maternelles pour enfants en difficulté dès lors qu'une de leurs missions réside dans leur propre réassurance.

- la deuxième, sans exclure la première, consiste à rester vigilant vis-à-vis de cet attachement. Certains vont prendre la mesure des progrès de l'enfant et conforter les assistantes maternelles dans leur travail, pointant régulièrement ses infimes progrès comme témoins du bon fonctionnement de l'accueil et de la qualité du travail accompli. Ces éducateurs restent cependant à l'écoute des besoins. Pour eux, le premier éducateur de l'enfant, c'est l'assistante maternelle.

D'autres, peut-être moins avertis, vont lutter contre et imposer une partition de l'attachement, soit sous forme d'une famille-relais mise en place d'emblée, soit en utilisant un établissement comme lieu tiers d'attachement de l'enfant.

Ces solutions engendrent elles-mêmes leurs problèmes : si elles paraissent motivées, il n'en reste pas moins que la question du fonctionnement assistante relais-assistante principale n'est pas résolue ; le recours à l'établissement pose quant à lui la question de ses relations avec les assistantes maternelles plus ou moins relayées par les éducateurs

Si certains éducateurs vont parfaitement se situer en tiers, voire même en soutien vis-à-vis des assistantes maternelles, d'autres vont trop rapidement s'appuyer sur des compétences supposées des institutions pour gérer cet attachement. Ils délèguent peut-être trop hâtivement aux assistantes maternelles un travail de liaison vis-à-vis d'un placement en établissement dont elles n'ont parfois pas compris le sens et la nécessité.

c) Points de repères et besoins des équipes de soins

La prise en charge en institution de l'Éducation Spéciale des enfants accueillis par une assistante maternelle devrait provoquer une adaptation du fonctionnement même de ces institutions. Tout se passe comme si la situation particulière de l'enfant n'était pas réellement prise en compte, et qu'elle doive se mouler au fonctionnement préétabli.

Ces situations, il est vrai, sont dans chaque institution rares, même si, nous l'avons vu dans l'enquête épidémiologique, elles représentaient 17% des enfants accueillis en institution en 1991.

Cette singularité tient à plusieurs facteurs :

- les troubles des enfants multi-carencés affectivement, éducativement, auxquels se surajoute ou non un handicap somatique
- la présence d'une famille d'accueil mi-famille-mi-professionnelle, et de ce fait ni famille-ni professionnelle dont la place reste imprécise
- l'existence d'une responsabilité et d'un financement gérés par une administration, l'ASE avec un turn-over important des éducateurs qui gêne la personnalisation des prises en charge
- la nécessité fréquente de soins associés compliquant la coordination des actions.
- l'existence de familles naturelles défaillantes, dont il faut toutefois tenir compte.

L'ensemble de ces particularités vient ébranler le fonctionnement des institutions et il est bien difficile pour tous les partenaires de s'y retrouver. On assiste, afin de simplifier les montages, pour les rendre opérationnels, à des délégations de responsabilités, plus ou moins concertées. Le risque se situe dans la dilution des responsabilités ou dans la reprise en main autoritaire du projet de l'enfant par l'un ou l'autre des partenaires qui se sent spolié ou non reconnu.

La relation des praticiens libéraux aux familles d'accueil nous est apparue beaucoup plus simple et immédiate que celle repérée dans les institutions.

La singularité de l'accueil est repérée, prise en compte, les risques de surhandicap psycho-affectif pour l'enfant également. Cependant, la place de l'assistante maternelle, garante de l'enfant, n'est en aucun cas contestée. La fonction de substitut parental est acceptée, voire valorisée, du fait même des difficultés ou du handicap de l'enfant.

Plusieurs fois, les praticiens ont été choisis par les familles d'accueil, à partir de soins apportés à leurs propres enfants. Les ayant côtoyées dans leur rôle de parents, il n'est pas difficile pour ces praticiens de le transposer et de le valoriser pour les enfants accueillis.

Les témoignages de praticiens libéraux viennent confirmer le rôle de soutien et de repère nécessaire aux familles d'accueil. Ce soutien efficace passe fondamentalement, nous semble-t-il, par une reconnaissance, pleine et entière, sans a priori, de leur outil de travail : la parentalité et son corollaire, l'affectivité au service de l'enfant.

4. Synthèse des besoins des professionnels

Afin que l'accueil de l'enfant soit le plus efficace possible, dans sa dimension éducative et affective, dans le registre de l'éducation spécialisée et des soins, dans le maintien des liens avec la famille naturelle, il est nécessaire que chacune des trois instances gravitant autour de l'enfant soient dans l'intention de considérer l'ensemble des problèmes à traiter.

Cela suppose :

- une reconnaissance des assistantes maternelles par les éducateurs référents et un soutien réel par les équipes de soins,
- la mise en sécurité de l'éducateur par la compétence de l'assistante maternelle et par un réseau de soins spécialisés,
- une habitude de travail avec les familles pour les institutions et une expérience de partenariat extérieur.

Si l'une ou plusieurs de ces conditions sont absentes, l'accueil de l'enfant est à risque de simplification par l'un ou l'autre des partenaires, au détriment d'une ou plusieurs actions nécessaires au développement de l'enfant. Ainsi,

- la non reconnaissance des assistantes maternelles par les éducateurs référents peut avoir comme conséquences un repli de la famille sur l'enfant, une délégation totale sur une institution, une rupture de l'accueil.
- l'absence de soutien réel des familles d'accueil par les équipes de soins peut aboutir à la mise en place d'un circuit de soins parallèles, ou à un enfermement familial accru avec pour réponse une institutionnalisation forcée...
- l'absence de sécurité de l'éducateur référent face à la famille d'accueil peut engendrer un cliage de l'attachement (famille-relais ou institution), voire un arrêt de l'accueil...
- pour les institutions, l'absence d'une pratique avec les familles a pour conséquence une non reconnaissance du travail des familles d'accueil, un travail uniquement centré avec l'ASE...
- l'absence de partenariat extériorisé peut provoquer un manque de coordination des actions, une non reconnaissance des assistantes maternelles...

La question de l'attachement à l'enfant handicapé nous est apparue tout au long de cette étude comme essentielle. Elle se pose d'une façon singulière pour chaque situation et, nous semble-t-il, n'a pas trouvé de réponse, peut être parce qu'elle est, dans ce contexte, double :

- comment une famille d'accueil noue-t-elle un attachement à l'enfant accueilli?
- de quel type d'attachement s'agit-il lorsque l'enfant est handicapé ou présente des difficultés?

Les familles d'accueil, ayant décidé d'accompagner un enfant en difficulté, se trouvent confrontées à la mise en place d'une juste distance par rapport à un enfant qui nécessite, de par l'existence d'une difficulté ou d'un handicap, qu'elles soient plus proches pour être efficaces.

Les professionnels accompagnant ces enfants sont les témoins des processus d'adaptation de chacune des familles. Selon leur représentation du rôle des parents d'accueil, et leur corpus théorique par rapport à l'impact du handicap sur les adultes, l'accompagnement se déroulera de façon différente : certains professionnels tenteront de prévenir trop d'attachement, voire le caseront dans l'idée qu'il est nuisible à l'enfant, et à risque d'essoufflement à terme pour la famille d'accueil ; d'autres, au contraire, respecteront ce surinvestissement si nécessaire, conscient qu'il est induit par le handicap.

Conclusion

Afin d'améliorer ces accueils, et à partir des conclusions émises, il nous semble possible de faire quelques propositions :

Pour les assistantes maternelles

- une information-formation concernant les processus adaptatifs des familles face à un handicap devrait leur permettre de mieux comprendre leurs propres réactions face à ces enfants, et ainsi de faire la distinction entre les effets du placement et les effets du handicap.
- une attention plus importante devrait être portée à leur demande de prise en charge psychologique des enfants et de guidance parentale, particulièrement lorsqu'il existe un trouble grave de la relation ou des troubles du caractère et du comportement.

Pour les éducateurs de l'ASE

- une information-formation concernant les processus adaptatifs des familles face au handicap paraît elle aussi nécessaire afin qu'ils se repèrent mieux dans la question du surinvestissement.
- une cellule d'aide et de réflexion, spécialisée dans les placements d'enfants handicapés, pourrait être mise à leur disposition afin de permettre de mieux se repérer dans les mouvements adaptatifs des familles d'accueil. Elle pourrait réunir des éducateurs chevronnés, des familles d'accueil expertes, des médecins de PMI ainsi que des professionnels de l'Éducation Spéciale.

Pour les équipes de soins

en direction des praticiens libéraux ou des spécialistes publics, leur fonctionnement en secteur ciblé nous est apparu satisfaisant.

Pour les institutions de l'Éducation Spéciale

une réflexion-information-formation sur ces accueils spéciaux et précieux nous paraît nécessaire : cette étude pourrait en être le support par l'intermédiaire de son rapport et de vidéos de formation.

actualité

CONVOCATION DES ASSISTANTES MATERNELLES AUX AUDIENCES D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE

SUITE

Dans le numéro 2 de la revue, nous avons publié le point de vue de l'Association Nationale des Placements Familiaux, et celui de deux magistrats sur cette question.

Nous avons reçu une réponse du Syndicat National Professionnel des Assistantes et Assistants Maternels.

"Nous remercions "L'Accueil Familial en Revue" de bien vouloir relancer le débat sur la présence de l'assistante maternelle (gardien de fait) lors de convocations aux audiences du juge des enfants, demandée par des juges, controversée par l'Association Nationale des Placements Familiaux qui estime qu'un service est "gardien de droit" et que la présence du service doit suffire.

Le Syndicat National Professionnel des Assistantes et Assistants Maternels veut réagir aux propos de l'ANPF.

Dans un premier temps, nous avons été offusquées de cette demande de l'ANPF, tant nous pensions qu'il était normal d'être présentes à l'audience du juge pour enfants, aux côtés de l'enfant confié.

Puis sont venus plusieurs articles, affaires médiatiques, prises de position, recueils d'avis auprès de nos collègues, et des questions parlementaires :

- Question n° 37.559 du 15 avril de Monsieur André Thien Ah Koon à Monsieur le Ministre des Affaires Sociales (JDJ, septembre 1996)

- Question n° 38.388 du 6 mai 1996 de Monsieur Jean-Pierre Kucheida à Monsieur le Ministre du Travail et des Affaires Sociales (JDJ, octobre 1996)

Ces deux questions portent sur "Les enfants accueillis - placement et retrait".

En réponse à ces deux questions, Monsieur le Ministre des Affaires Sociales rappelle que des dispositions du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, issues de la loi du 6 juin 1984 sur les droits des familles dans leurs relations avec les services, ou de la loi du 12 juillet 1992 sur le statut des assistantes et assistants maternels, ont reconnu le droit de l'expression de l'enfant ainsi que celui de l'assistante maternelle.

C'est ainsi que l'article 58 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale prévoit que le "service examine avec le mineur toute décision le concernant et recueille son avis. Ce dispositif est complété par l'intervention de l'assistante maternelle" qui, "sauf situation d'urgence mettant en cause la sécurité de l'enfant, doit être consultée préalablement sur toute décision prise par la personne morale qui l'emploie concernant le mineur qu'elle accueille (Art. 123- du Code de la Famille et de l'Aide Sociale).

Le même article précise que l'assistante maternelle participe à l'évaluation de la situation du mineur qui lui est confié. Il s'agit par là de recueillir les remarques et l'avis d'un observateur privilégié de la vie de l'enfant au quotidien.

Nous arrivons aux conclusions suivantes :

En fait tout est là ! Le cinquième alinéa de l'article 123-1-7 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale est rarement suivi.

- Si les assistantes maternelles se sentent intégrées dans un réel partenariat, reconnues, soutenues, aidées, formées, informées, entendues régulièrement, puis écoutées, leur parole sera prise en compte et rapportée fidèlement au juge, par la personne de l'équipe chargée d'accompagner l'enfant chez le juge qui réévaluera la situation de cet enfant (le rapport de synthèse pourra être soumis à l'équipe).

- Mais si le partenariat ne s'applique pas (c'est encore malheureusement le cas le plus courant, manque de volonté, mais aussi manque de moyens, et de temps des travailleurs sociaux), la parole de l'assistante maternelle sera tronquée, non rapportée, jugée : "l'assistante maternelle n'est pas objective, elle aime trop, elle n'aime pas assez, elle est surinvestie affectivement, elle est négative, elle ne respecte pas la famille de l'enfant, elle refuse l'autonomie de l'enfant, elle est surprotectrice, elle est trop frileuse... etc.... bref : elle est mineure ! ...", et son avis ne sera jamais recueilli.

En cas de déplacements (déportation) d'enfant, rares sont les fois où l'avis des enfants est recueilli. Nous parlons de cas sans urgence, bien entendu, des cas qui reflètent surtout des conflits d'opinions entre les travailleurs sociaux et les familles d'accueil. Prévenus souvent le matin pour un "déplacement" survenant l'après-midi, familles d'accueil et enfants subissent le même sort, sans aucune préparation, sans soutien, sans suivi psychologique pour l'enfant.

- La famille d'accueil devrait avoir pour spécificité d'assurer "le quotidien de l'enfant", ce qui n'est déjà pas une mince affaire, lorsqu'il est en souffrance, et non d'assurer la relation avec les parents, (ce qui ne veut pas dire oublier les parents).

Mais les travailleurs sociaux devraient assurer la relation avec l'enfant, (visites, trajets, rencontres), et de ce fait seraient à même de pouvoir juger la qualité ou le bien-fondé de ces relations, sans avoir à recueillir l'avis de l'assistante maternelle sur ce sujet, avis qui risque d'être mal interprété et jugé.

Mais autant de services, autant de départements, autant de manières différentes de fonctionner, d'évaluer, d'être partenaires avec les familles d'accueil autour d'un enfant confié, oubliant que la formation de base de celles-ci n'est obligatoire que depuis 1992, que toutes les assistantes maternelles ayant été agréées avant 1987 ne seront (pour la plupart) jamais formées, que la formation continue est rare, que le suivi de l'enfant et de la famille d'accueil est très inégal suivant les services et les départements...

Pour toutes ces raisons, il nous paraît normal d'être présentes aux audiences du juge des enfants en tant que témoin privilégié de la vie au quotidien de cet enfant confié, au même titre que les travailleurs sociaux d'un service chargé de l'évaluation d'une situation.

articles de presse

- Commentaires sur la dénonciation du protocole d'accord du 30/10/86 relatif aux assistantes maternelles employées dans des centres de PF relevant de la CC du 15/03/66

voir TSA, n° 628, 24 janvier 1997, p. 19

- Réactions de l'ANPF à la dénonciation de ce protocole

voir Le Lien Social n° 393, 10 avril 1997, p. 14, ou TSA n° 639, 11 avril 1997, p. 17

- Commentaires d'une assistante maternelle sur les carences de la loi du 12/07/92

voir Journal du Droit des Jeunes, n° 161, janvier 1997, p.P 16-17

- Commentaires juridiques sur le licenciement des assistantes maternelles

voir TSA, n° 644, 16 mai 1997, p. 19

- Commentaires sur la formation des assistantes maternelles accueillants des enfants séropositifs

voir ASH, n° 2011, 21 février 1997, p. 17

- Dossier consacré à la profession d'assistantes maternelles

voir Revue de l'Ecole des Parents, n° 2, 1997

- Dossier consacré à l'ensemble des pratiques d'accueil familial

voir Journal de l'Action Sociale, n° 13, janvier 1997

"l'accueil familial en revue" publie 2 numéros par an.

Destiné à tous les partenaires concernés par la pratique de l'accueil familial, chaque numéro, centré sur un thème, est accompagné de rubriques (actualité - réglementations - notes de lecture - glossaire...) que chacun peut alimenter.

Les informations et les manuscrits sont à envoyer à :

IPI "l'accueil familial en revue" - 50 rue Samson - 75013 PARIS.

Avant publication, les articles sont examinés par le comité de rédaction.

Thèmes des prochains numéros

- les risques du métier
- la formation en accueil familial
- l'agrément des accueillants
- les écueils de l'accueil

bulletin de commande ou d'abonnement

Achat au numéro

<input type="checkbox"/>	n° 1 février 1996	le statut des familles d'accueil	70 F
<input type="checkbox"/>	n° 2 sept 1996	le soin en accueil familial	70 F
<input type="checkbox"/>	n° 3 juin 1997	la fonction famille d'accueil	70 F

Abonnement : 2 numéros par an

<input type="checkbox"/>	abonnement 1997 (n° 3 et 4)	140 F
<input type="checkbox"/>	abonnement 1998 (n° 5 et 6)	140 F

nom et prénom (ou service)

adresse

code postal

ville

bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de IPI à :
IPI - 50 rue samson - 75013 PARIS